

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 107 (1971)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

396

2

Montreux, le 22 janvier 1971

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Les grandes orgues de l'hiver

la solution pour les élèves de première année : le stylo combiné Wat à pointe-fibre et à plume !

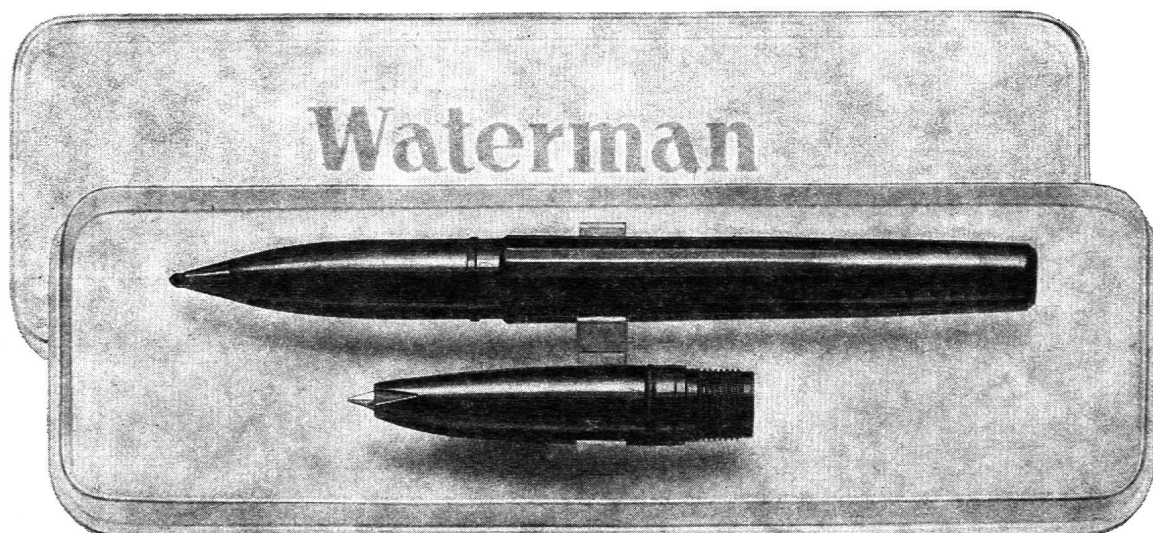
Quand un écolier commence son initiation à l'art d'écrire, c'est une date marquante dans sa vie. Et c'est aussi un jour qui compte pour son institutrice et même pour ses parents. C'est là que

le choix judicieux d'un matériel parfaitement approprié est essentiel, si l'on tient à assurer aux enfants un bon départ.

Le nouveau stylo combiné Wat est ré-

ellement idéal pour la première année ! Car il se transforme parallèlement aux progrès de vos élèves :

le Wat est d'abord stylo-fibre — ensuite stylo-plume normal !



1

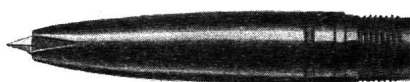
Pour les premiers essais d'écriture, les écoliers se servent du stylo-fibre (à cartouche capillaire), qui leur permet de débiter sans risques.

2

Après quelque temps, les élèves remplacent la pointe-fibre par la plume. Ils écrivent ainsi avec le Wat normal (la cartouche capillaire restant toujours la même). Le Wat garantit une écriture propre, aisée et sans pâtés.

3

Avec un peu d'imagination, les enfants découvrent vite d'autres possibilités à ce stylo combiné : la pointe-fibre se visse en un clin d'œil et constitue un instrument idéal pour tracer des titres impeccables ou dessiner des illustrations (exactement de la même encre et de la même teinte que le reste du texte).



mère ABC

K

Waterman

Encore un tour de force de Waterman !

Le stylo Wat simple coûte Fr. 12.50 et le Wat combiné (avec pointe-fibre et plume) coûte

seulement Fr. 15.—, moins les rabais de quantité habituels pour les commandes collectives.

Si vos élèves écrivent déjà avec le Wat, nous pouvons vous fournir la pointe-fibre à part.

Waterman Zurich
Badenerstrasse 404
8004 Zurich
tél. 051/52 12 80

Editorial

Balayeurs ou balayés ?

Qu'il me soit permis ici de reprendre ce titre paru sur la page de couverture de l'« Educateur » N° 1. Au-delà de la formule qui doit frapper et sensibiliser chacun de nous aux réalités de la Réforme scolaire, l'opposition de ces deux mots implique à mon sens une prise de conscience plus générale sur deux autres problèmes : la participation et les moyens de l'obtenir, deux conditions nécessaires pour devenir « balayeurs ».

Je ne vais pas ici définir les différents termes devenus à la mode tels que participation, cogestion ou codécision. Une telle tentative ne serait certes pas dépourvue d'intérêt sur le plan de la discussion mais elle nous entraînerait trop loin tant il est vrai que les différentes acceptions de ces mots varient en fonction des idéaux corporatifs, syndicaux ou politiques que l'on peut avoir. Il en va de même en ce qui concerne le champ d'application que l'on destine à ces termes : peut-on en effet utiliser le vocable de cogestion qui nous vient de l'industrie alors que celui de codécision me paraît mieux cadrer avec les réalités de l'école ?

Toutefois et dans un souci premier de clarté, il me paraît nécessaire d'énumérer quelques-unes des revendications de base constituant un véritable droit de codécision¹

- le droit à l'information,
- le droit d'être entendu, de formuler des propositions ou des plaintes,
- le droit d'être consulté sur toutes les décisions.

Avec l'introduction et le respect de ces trois premiers droits, on atteint à un premier échelon de la participation mais qui n'est pas encore une véritable codécision, cette dernière impliquant :

- le droit de codécision, c'est-à-dire une part active à l'élaboration de toutes les décisions qui entrent dans le champ d'application de ce droit,
- le droit de contrôle.

Chacun de ces points mériterait à lui seul un long développement sans parler des problèmes parallèles tels que les principes et modalités de représentation. Constatons encore que malgré de très réels progrès accomplis durant ces dernières années tant par nos associations cantonales que par la SPR et avec la collaboration des différentes autorités, nous ne sommes pas encore arrivés au droit de codécision. Cet état de faits n'est d'ailleurs pas caractéristique à l'enseignement, il est présent

dans toutes les branches de l'activité professionnelle de notre pays. En effet, il n'existe pas de loi-cadre à ce propos et les expériences tentées jusqu'à ce jour l'ont été dans le cadre de contrats collectifs. Remarquons toutefois qu'une initiative fédérale sera vraisemblablement lancée sous peu. Nous y reviendrons en temps voulu.

J'en viens maintenant aux moyens qui nous permettront d'obtenir cette codécision. Une remarque préalable s'impose cependant : on a trop souvent tendance à séparer, au sein de notre association faîtière, les problèmes pédagogiques des problèmes corporatifs. Chacun doit être conscient que les différents points énumérés plus haut ne sont pas des concepts abstraits mais qu'ils doivent permettre à l'Ecole de progresser, de s'adapter toujours mieux et toujours plus vite à l'évolution de notre siècle et ceci avec la participation, au sens le plus large du terme, des premiers intéressés, les enseignants.

Mais faut-il encore donner à cette association corporative au service de l'Ecole et des enseignants une structure qui en fasse un instrument plus efficace. C'est un des gros problèmes de la SPR et par conséquent cela doit être aussi votre problème collègues ! Les solutions envisageables sont nombreuses. Vous devez être informés, vous serez consultés — vous l'avez déjà été partiellement par l'intermédiaire de vos délégués SPR — et vous devrez cette fois-ci décider.

Cette structure forte et représentative des enseignants romands me paraît être la condition première pour parvenir à résoudre les questions fondamentales qui nous sont dès maintenant posées.

Balayeurs ou balayés ? Oui collègues, comme l'écrivait Maurice Besençon, c'est à vous d'en décider et dans le plus bref délai.

F. Bourquin

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. BESENÇON
1833 Les Avants-sur-Montreux

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

¹ Voir à ce propos : a) « A propos de participation » Jean John, « Educateur » N° 33 du 30.10.70. b) « Les droits de discussion et de codécision du personnel des services publics » : Dr Schiwoff.

comité central

Communication

Les collègues membres de la SPR qui ont accepté une représentation à un organisme ou une commission sont priés d'annoncer s'ils acceptent un renouvellement de leur mandat pour la nouvelle législature. Ils voudront bien le faire prochainement auprès de M. J. Maspéro, président de la SPR, 1245 Collonge-Bellerive GE.

Le bureau SPR.

Congrès de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante

Le congrès de la CMOPE s'est tenu à Sydney du 4 au 12 août 1970. Comme toujours, lorsque l'assemblée des délégués de la Confédération se tient dans un autre continent, nous n'avons pas envoyé de délégation, cela pour des raisons financières faciles à comprendre.

La SPR a toutefois la chance d'être représentée à cette importante réunion par notre collègue Robert Michel, secrétaire-général de la FIAI et membre du comité exécutif de la CMOPE. Nous pouvons ainsi faire entendre notre voix et faire part de notre point de vue sur les problèmes qui sont à l'ordre du jour.

Nous sommes également renseignés de première main sur les événements qui y surviennent.

Nos membres ne suivent pas toujours de très près les activités multiples de nos grandes fédérations internationales. Par notre faute peut-être. S'ils sont pris par les difficultés quotidiennes, par les problèmes majeurs qui se posent à eux dans la conduite de leur classe, les responsables des associations professionnelles le sont malheureusement tout autant. De sorte qu'il manque un contact, une prise de conscience du fait que les préoccupations de chaque enseignant, dans quelque partie du monde qu'il exerce sa profession, sont pareilles et tout aussi contraignantes. Le rôle des associations internationales est justement de favoriser ces contacts, de mettre mieux en lumière la remarquable identité qui définit l'instituteur de Côte-d'Ivoire, des USA ou du Japon.

C'est pourquoi, malgré les innombrables problèmes internes que la SPR doit résoudre dans le proche avenir, je souhaite qu'elle réussisse à poursuivre et à développer cette politique de présence et d'échanges internationaux, qui est l'un des buts essentiels définis par les statuts de notre association.

LA FIAI AU CONGRÈS DE LA CMOPE

Le comité exécutif de la CMOPE, répondant à un vœu exprimé par notre fédération, avait réservé au programme du Congrès mondial de Sydney un après-midi, consacré, dans deux réunions séparées et sous l'égide des fédérations intéressées, à l'enseignement primaire et secondaire.

Ainsi, tant la FIAI que la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel)

ont pu renseigner les délégués présents sur leurs activités dans les domaines d'éducation qu'elles représentent et procéder à un échange utile d'informations réciproques, particulièrement avec les représentants d'associations non affiliées à l'une ou l'autre des fédérations.

La séance animée par la FIAI, sous la présidence de M. Adiko, vice-président de la Confédération mondiale, a permis à M. Robert Michel, secrétaire général, de rappeler les buts, l'organisation et les activités générales de notre fédération et de traiter plus en détail des travaux du Congrès de Genève.

La plus grande partie de la réunion a été consacrée à un échange de vues sur le texte de la résolution concernant la participation des organisations d'enseignants primaires à la fixation des salaires, des conditions de travail et des mesures relatives à la sécurité sociale des enseignants.

La discussion, à laquelle prirent part des délégués des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Ecosse, du Japon, des Philippines, de Trinidad, de France, d'Australie, de Côte-d'Ivoire, a principalement porté sur le DROIT DE GRÈVE revendiqué au profit des enseignants par le dernier congrès de la FIAI (Genève).

L'expérience de Sydney doit être poursuivie et améliorée. Elle permet de faire bénéficier tous les membres de la CMOPE d'une information précieuse sur les activités des fédérations et réciproquement apporte à celles-ci des renseignements extrêmement utiles et des points de vue divers de la part d'associations non affiliées mais intéressées tout comme nous par les problèmes d'éducation primaire ou secondaire ainsi que par la lutte incessante menée par toutes les organisations d'enseignants pour la défense de leurs salaires et de leurs conditions de travail.

Notre secrétaire général à l'honneur

Notre collègue Robert Michel, membre du bureau exécutif de la CMOPE depuis sa création, en qualité de secrétaire-général de la FIAI a été honoré « pour services exceptionnels rendus à la cause de l'éducation et des enseignants ».

L'attribution de la médaille « William Russel » qui lui a été solennellement remise par le président de la CMOPE, Sir Ronald Gould, devant l'assemblée des délégués debout et manifestant par des applaudissements unanimes et vibrants leur approbation de cette décision du comité exécutif, prouve à quel point la personnalité et les activités de notre secrétaire général sont appréciées dans les sphères les plus larges du monde de l'enseignement.

(Notons que cette distinction n'est que très rarement attribuée.)

(Tiré du « Bulletin d'Information de la FIAI », N° 42.)

J. John.

LES RÉOLUTIONS VOTÉES A SYDNEY

A. Les qualités d'un enseignant

Considérant que la qualité de l'enseignement dans tous les pays dépend essentiellement de la qualité des enseignants ;

considérant que la place d'un peuple et la qualité de l'existence de ses citoyens dépend à son tour de la qualité de l'éducation ;

considérant qu'il est possible de disposer d'un nombre

suffisant d'enseignants possédant les qualités recherchées lorsque l'enseignement bénéficie de l'appui voulu ;

L'assemblée de la CMOPE souligne la nécessité de préciser et d'examiner avec soin les qualités que devrait posséder un enseignant ainsi que les méthodes permettant de recruter et de maintenir en exercice les individus possédant ces qualités.

L'assemblée reconnaît l'évolution qui marque le rôle et les responsabilités de l'enseignant ainsi que les répercussions que cet état de choses présente pour les qualités d'un enseignant, innées ou acquises à la suite de la formation pédagogique et de l'expérience pratique.

L'assemblée a discuté et défini les qualités d'un enseignant : 1) sur le plan professionnel et académique ; 2) sur le plan moral et personnel ; 3) sur le plan des relations sociales.

L'assemblée recommande :

I

Que la formation des maîtres favorise le développement simultané des aptitudes intellectuelles et académiques et des qualités personnelles. Tous les enfants méritent d'avoir des maîtres excellents, ce qui impose pour ces derniers une formation de niveau élevé permettant l'acquisition et le perfectionnement de ces qualités en vue de l'éducation de la jeunesse du pays. Ces qualités, difficiles à définir, résultent d'un enseignement général du niveau le plus élevé, d'une connaissance théorique et pratique de la pédagogie, ainsi que des matières enseignées et d'une bonne compréhension du milieu et des éléments sociaux auxquels les élèves sont sujets. Les maîtres de l'enseignement technique et professionnel doivent posséder une expérience pratique de qualité satisfaisante et de durée suffisante pour assurer leur efficacité pédagogique.

II

Que l'enseignant continue à accroître ses connaissances théoriques et pratiques afin de faire s'épanouir les qualités qui avaient été jugées indispensables pendant la période initiale.

L'enseignant doit également faire s'épanouir sa personnalité dans ses rapports avec ses élèves, ses collègues, son administration, son organisation professionnelle et la communauté. Son organisation professionnelle doit lui fournir des encouragements et des occasions de développer de façon permanente les qualités recherchées.

Que le corps enseignant ait compétence pour définir et contrôler les normes et principes régissant l'accès à la profession et le maintien en exercice. Le recrutement et la sélection doivent être fondés sur les aptitudes individuelles, sans tenir compte des conditions de races, de religion, de sexe ou d'origine socio-économique. Pour favoriser ce recrutement, les conditions de travail, y compris traitements et place dans la société, devraient être assurées de façon à attirer et maintenir dans la fonction des individus possédant le maximum de qualités.

III

Que l'enseignant possède de hautes qualités personnelles d'ordre intellectuel et moral, naturelles ou acquises et développées durant la formation initiale et tout au long de la carrière. La vie personnelle de l'enseignant, tout comme sa vie professionnelle, doivent être exemplaires car il sert de modèle à ses élèves. L'amour des enfants, la foi dans son métier, la volonté de payer de sa personne, de s'engager, de se dévouer sont indispensables, comme l'est le courage dans toutes les situations difficiles. La patience, la curiosité intellectuelle, l'esprit critique et de tolérance sont également

essentiels car l'enseignant devra dans son travail respecter l'enfant qui lui est confié et développer sa personnalité. Ces qualités doivent s'appuyer sur un solide équilibre physique et mental qui permettra à l'enseignant de posséder le sens de l'humour propice à la création dans sa classe d'un climat de détente et de sérénité favorable à l'enseignement.

Que, par l'école, le maître serve la communauté. Il doit par conséquent posséder certaines qualités de base qui le mettront en mesure de contribuer efficacement au développement de la société. Ces qualités sont les suivantes :

- bonne santé physique et mentale ;
- aptitudes à l'animation et au travail en équipe qui, dans toutes les régions, rurales ou urbaines, favoriseront la participation de tous les citoyens au développement économique et social des collectivités. Le maître doit considérer comme son devoir d'inculquer à ses élèves le dévouement à la paix et à la coopération internationale ;
- qualités d'adaptation, de tolérance et de compréhension qui sont indispensables dans le cadre de l'acceptation de plus en plus large de l'idée de communauté. Les enseignants doivent élargir le rôle des écoles ainsi que le champ d'action de leur profession.

IV

Que chacune des organisations membres établisse son code professionnel et le diffuse auprès de tous ses adhérents de façon à contribuer à leur perfectionnement moral et professionnel.

B. Condition du personnel enseignant

L'assemblée de la CMOPE prend note du rapport du comité d'experts OIT/Unesco sur l'application de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant et exprime sa satisfaction des conclusions de ce rapport ; elle fait tout particulièrement sien le paragraphe qui demande que soit entreprise une action aussi bien internationale que nationale pour promouvoir l'application de cette recommandation.

L'assemblée estime que la mise en œuvre de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant dépend avant tout de la reconnaissance par tous les gouvernements :

- a) du droit des enseignants d'être en mesure d'exercer les mêmes droits civiques dont jouissent leurs concitoyens ;
- b) du droit des enseignants de bénéficier de la liberté de s'affilier à des organisations indépendantes ;
- c) du droit de négociation sur un pied d'égalité entre les organisations représentant les enseignants et les autorités qui emploient leurs membres concernant toute question portant sur la politique de l'enseignement, la fixation de la rémunération des enseignants, la sécurité sociale et les conditions de travail.

En conséquence, l'assemblée invite toutes ses organisations membres à s'efforcer par tous les moyens de garantir ces droits dans leurs pays respectifs et leur assure l'appui sans réserve de la CMOPE dans ce domaine.

C. Protection des écoliers

Etant donné les récentes tragédies au cours desquelles, à la suite d'un conflit armé, des écoliers ont été tués et blessés et afin d'en éviter la répétition à l'avenir, l'assemblée déclare qu'il convient d'étendre aux écoles et aux véhicules scolaires les mesures spéciales de protection que les accords (annexe à la Convention de La Haye du 18 octobre 1907,

Convention de Genève du 12 août 1949)* et coutumes internationaux accordent aux hôpitaux et ambulances.

L'assemblée approuve les initiatives déjà prises par son secrétaire général en la matière et demande instamment que soient accélérées les consultations qui se déroulent à ce sujet entre les secrétariats des Nations Unies et de l'Unesco.

L'assemblée suggère à toutes les organisations nationales d'enseignants d'insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils mettent au point et signent de tels accords.

* Ces conventions stipulent que les hôpitaux et ambulances marqués de façon appropriée ne doivent pas être attaqués en cas de conflit armé entre les nations.

Association suisse des Amis du Sonnenberg

Réunie le 5 décembre à Olten sous la présidence de M. Paul Binkert, l'Association suisse des Amis du Sonnenberg a entendu une conférence de M. Premysl Pitter, écrivain et sociologue tchèque qui a commenté l'œuvre de Comenius

comparée aux préoccupations actuelles. Dans un de ses ouvrages « Geistige Revolution im Herzen Europas », Premysl Pitter a montré l'influence du grand pédagogue sur les éducateurs de divers pays.

Rappelons que l'Association internationale du Sonnenberg, qui a son siège à Braunschweig, poursuit depuis les années d'après-guerre son effort pour vaincre les préjugés, établir le dialogue, lutter contre le fanatisme. Le Dr Voegeli, de Zurich, a relaté les sessions de cette année. M. Samuel Wisner a commenté les rencontres qui se sont succédé au Centre culturel du Herzberg-sur-Aarau. Enfin M. Paul Binkert a résumé les thèses de la 17^e Semaine pédagogique, qui a eu lieu l'été dernier à Villars-les-Moines sous la direction de M. Georges Panchaud.

Pour 1971, la 18^e Semaine pédagogique aura lieu au Village Pestalozzi à Trogen, du 16 au 24 juillet. Finance d'inscription Fr. 210.—. Le thème principal sera « L'éducation du sens de la solidarité ». Il sera fait appel aux animateurs d'établissements qui ont porté leur effort plus particulièrement sur ces problèmes de vie communautaire. Nous souhaitons vivement que plusieurs collègues romands participent à cette semaine d'étude.

A. P.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement 1800 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Prêts

sans caution de Fr. 500.— à Fr. 4000.—

Bureau de Crédit S.A.

Place Bel-Air 1,
Tour Métropole
Téléphone 22 40 83

Discrétion assurée

Aux enseignants neuchâtelois !

LE CENTRE NEUCHÂTELOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Faubourg de l'Hôpital 65, Neuchâtel, Tél. 21 11 81
est à votre disposition. Recourez à ses services !

Perfectionnement pédagogique - Documentation
pour la préparation des leçons - Moyens audio-
visuels.

A NEUCHÂTEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

**Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ** Croix-d'Or 3
GENÈVE

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 16, rue du Signal, 1337 Vallorbe, téléphone (021) 83 10 99.

Comité central SPV

COURS DE PERFECTIONNEMENT MATHÉMATIQUE

1970 sera sans doute pour le corps enseignant une date historique, puisque, pour la première fois dans les annales de l'enseignement primaire, le Département de l'instruction publique organisait des cours de perfectionnement à l'intention des instituteurs et institutrices. Ces cours de « recyclage » n'ont malheureusement pas été accueillis partout avec une entière satisfaction. Plusieurs questions ont été posées au CC, soit par lettre, soit dans les assemblées des délégués, soit encore à l'assemblée générale extraordinaire. Les questions qui reviennent le plus souvent sont les suivantes :

- Quelle est la durée de ces cours ?
- Pourquoi ne groupent-ils pas toujours les enseignants d'un même degré ?
- Pourquoi n'ont-ils pas lieu à la même époque dans tout le canton ?
- Quelle différence existe-il entre les cours primaires et secondaires, tant du point de vue de l'organisation que de la rémunération ?

Il ressort des entretiens que nous avons eus avec M. Cavin, chef de service de l'enseignement primaire, et M. Martin, adjoint au chef de service de l'enseignement secondaire, les points suivants :

- Les cours de « recyclage » auront une durée totale de 36 heures, réparties en 3 trimestres de 12 heures, s'étendant sur 3 années. Si ce laps de temps est jugé insuffisant, il pourra être prolongé. Quant à la rémunération, rappelons qu'un après-midi sur deux est pris en principe sur les heures de classe.
- A l'origine, il était prévu de recycler en premier lieu les maîtres enseignant dans les degrés inférieur et moyen jusqu'à la 4^e année, puisqu'ils seront les premiers à devoir utiliser leurs connaissances nouvelles lors de l'entrée en vigueur du programme de mathématiques de l'école romande, soit dans un proche avenir. Plus tard serait venu le tour des maîtres des degrés supérieur et moyen depuis la 5^e. Ce plan n'a pu être tenu partout pour plusieurs raisons : manque de professeurs disposés à donner des cours, configuration géographique de certaines régions obligeant pour des causes financières (déplacement des participants) et pratiques (manque d'un nombre de maîtres suffisant par degré) à constituer des groupements plus hétérogènes que prévu. Le nombre restreint des maîtres qu'il a été possible de former spécialement et le souci bien naturel de les utiliser le plus rationnellement possible expliquent que les cours identiques ne se sont pas déroulés simultanément dans tout le canton, mais bien successivement, au cours de l'année.
- Pour les secondaires, les cours ne sont théoriquement pas obligatoires, mais les directeurs des collèges insistent pour que les maîtres de mathématiques participent aux séminaires de perfectionnement. Ils ont lieu en dehors des heures de classe. Les maîtres se groupent au centre géographique d'une région, généralement une fois tous les 15 jours. Chaque année, ils se réunissent tous en un colloque, au cours duquel ils peuvent faire le point. Un

conférencier les entretient de l'évolution des mathématiques et des perspectives d'avenir. Les séminaires secondaires ont commencé en novembre 1965 et se sont poursuivis sans discontinuer jusqu'à ce jour. On peut donc parler d'une **formation continue**. En guise de dédommagement, les participants se voient payer une heure hebdomadaire supplémentaire ; les frais de déplacement sont indemnisés.

Nous osons espérer que ce petit tour d'horizon aura répondu aux questions qui se sont posées le plus souvent. Le CC continue ses démarches au sujet de ces cours de perfectionnement. Il reste volontiers à votre disposition pour entendre les remarques et suggestions dont vous voudrez bien lui faire part dans les mois à venir.

Le CC.

Activité en novembre et décembre 1970

Comme chaque année, novembre et décembre furent une période d'intense activité en sein des diverses commissions officielles (commission consultative de l'enseignement primaire, commission paritaire, commissions du CREPS, etc.) et corporatives (commission des statuts SPV, commission tripartite SPV - SVMS - SVMEP, etc.) où notre société est représentée et veille à la défense des intérêts généraux de ses membres et de l'école.

Outre leur participation aux principales de ces commissions, les membres du CC organisèrent diverses assemblées corporatives :

Assemblée des délégués

Consacrée à la rémunération, elle permit au CC de donner une information sur les divers éléments du problème puis à un débat intéressant de se dérouler. Il en ressortit clairement que la majorité des délégués désirait que le premier objectif de la SPV soit constitué de trois demandes d'importance égale :

- salaire familial ;
- reclassification ;
- autonomie des communes.

Assemblée de la commission pédagogique SPV

Elle discute les programmes de couture et de dessin avec la collaboration de représentants des associations intéressées et y apporta divers amendements. Elle se soucie en outre des effectifs, de l'âge plus tendre des élèves, du nombre d'heures réservé à chaque discipline, de la mise à disposition de maîtres et élèves d'un matériel vraiment moderne, d'un choix des objets à réaliser bien adapté aux intérêts de l'enfant. Le vœu fut en outre formulé que l'enseignement des travaux à l'aiguille ne débute qu'en 2^e année.

Assemblée générale SPV

Après le vote d'une modification des actuels statuts SV portant le nombre des membres du CC à neuf (trois au maximum issus de la même section), il fut procédé à l'élection des candidats dont la liste avait paru dans l'« Educateur » du 4 décembre 1970.

Parmi les nombreux travaux du CC signalons, outre une intervention en faveur des brevetés du dernier cours spécial de formation d'institutrices et d'instituteurs primaires, trois entrevues :

Commission Guisan

Suite à une lettre du CC, nous pûmes à nouveau exposer la position de la SPV, en particulier la nécessité de trouver une solution positive aux trois problèmes évoqués précédemment (salaire familial, reclassification, autonomie communale) pour aboutir à la résorption générale du malaise régnant actuellement dans le corps enseignant primaire. La commission, qui semble approcher de la fin de ses travaux, ne pense pas nous consulter à nouveau avant la remise de son rapport au Conseil d'Etat.

CREPS

A part les réponses apportées à diverses questions des participants (comités SPV, SVMS, SVMPE), des renseignements nous furent donnés sur deux objets qui figureront à l'ordre du jour de la session de février du Grand Conseil : le récent concordat intercantonal scolaire, les essais envisagés de nouvelles structures de l'école dans les zones pilotes.

Année longue

M. Zeissig a été chargé d'étudier et de résoudre les problèmes techniques que soulèverait l'adoption des projets dits de « l'année longue » et des « six volées lourdes » pour introduire dans notre canton le commencement de l'année scolaire en automne et le début des obligations scolaires à six ans révolus au 1^{er} juillet. Invité par M. Zeissig à déléguer des membres de la SPV dans divers groupes de travail, le CC considérant l'importance, l'urgence et les incidences de cette étude, a accepté, non sans insister sur le fait que sa préférence allait toujours à la solution « année courte ». Le Grand Conseil, en février également, sera appelé à décider souverainement.

Le CC.

AVMG

COURS DE SKI EN STATION A SAAS-FEE (29 mars au 3 avril).

Prix : 290 francs (non-membre supplément de 40 francs) comprenant logement et pension à l'Hôtel Allalin, billet collectif Lausanne - Saas-Fee, taxes diverses, abonnement libre parcours sur toutes les installations de remontée mécanique.

Ski sous conduite ou libre (pour les amateurs de peaux de phoque, de superbes 4000 sont à votre disposition !).

Renseignements et inscriptions auprès de J.-P. Paquier, Villardiez 18, Pully, jusqu'au 30 janvier dernier délai.

COURS DE SKI EN STATION A ZERMATT (29 mars au 3 avril).

Prix : 280 francs (non-membre supplément de 40 francs) comprenant logement et pension à l'Hôtel Gornergrat, billet collectif Lausanne et retour, taxes diverses, abonnement général sur le Zermatt-Gornergrat, le Stockhorn et le Triftj. (Schwarzsee + Blauherd supplément de 30 francs).

Ski sous conduite ou libre.

Renseignements et inscriptions auprès de D. Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon, jusqu'au 30 janvier.

ENSEIGNEMENT DU CALCUL

1^{re}, 2^e et 3^e années.

Permanence le **jeudi 28 janvier 1971**, de 16 h. 15 à 18 h., au collège de Beaulieu, à Lausanne.

Commission d'achats SPV

La commission vous propose :

MACHINES A LAVER LA VAISSELLE

INDESIT, modèle P12 inox (10-12 couverts),
prix Fr. 1390.— **prix SPV : Fr. 995.—**

HOOVER, modèle normal (6-8 couverts),
prix Fr. 998.— **prix SPV : Fr. 795.—**

BOSCH, modèle GV 100L 10-12 couverts),
prix Fr. 1798.— **prix SPV : Fr. 1330.—**

Remarques :

- Livraison franco domicile.
- Des prospectus seront envoyés à ceux qui le désirent (adressez une carte postale à la commission d'achats SPV, s.v.p.).

ATTENTION ! CETTE OFFRE NE PARAÎT QU'UNE SEULE FOIS.

BON DE COMMANDE FERME

l'adresser jusqu'au **17 février 1971** (dernier délai) à :
Commission d'achats SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.
(prière d'écrire en lettres majuscules)

NOM : M^{me}
Mlle
M.

ADRESSE EXACTE :

N° de téléphone :

Je désire : machine à laver la vaisselle, modèle prix : Fr.
..... machine à laver la vaisselle, modèle prix : Fr.

PRÉNOM :

LOCALITÉ :

SIGNATURE :

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Cinquante-cinq pages...

Rarement avons-nous eu l'occasion de lire un document aussi détaillé et complet sur la coordination scolaire et les incidences proches ou lointaines qu'elle entraînera pour notre canton, que le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, en vue de la session du 15 décembre.

L'ampleur de ce document montre bien l'importance que le Conseil d'Etat, et particulièrement le Département de l'instruction publique attache à ce tournant de l'histoire scolaire du canton et de la Romandie.

Nous savons gré à M. le conseiller d'Etat Jeanneret et à ses services d'avoir fait tenir un exemplaire du rapport à tous les enseignants, les premiers concernés. Nous apprécions également le fait que dans le texte apparaît à plusieurs reprises la mention de la collaboration qui s'est instituée à divers niveaux entre les organes officiels et les organisations professionnelles. Cette collaboration se révèle de plus en plus comme la condition sine qua non de la réussite.

La signature du concordat marque donc un pas décisif dans l'avenir de l'enseignement dans notre canton. Ses implications immédiates sont trop connues pour y revenir. C'est plutôt sur les perspectives à plus long terme que laisse entrevoir le rapport qu'il est intéressant de se pencher. Ainsi, plusieurs points, qu'on pourrait qualifier de sensibles, sont abordés. Sensibles, parce qu'ils ont fait ou font l'objet de prises de positions ou de discussions lancées par la SPN ou la SPR. Je me bornerai à en citer trois.

a) FORMATION ET CIRCULATION DES ENSEIGNANTS

On peut lire p. 15, le paragraphe suivant :

Si la formation des maîtres doit, en principe, rester d'essence cantonale, il est bien clair que des contacts plus étroits doivent s'établir ; il s'agit ici de mesures de coopération et d'information réciproques.

Si l'on rapproche ces quelques lignes d'un passage extrait des considérations générales sur la coordination, p. 14, alinéa 3 :

Des mesures appropriées d'harmonisation des programmes et d'équivalence des examens et des titres devraient permettre le libre passage non seulement des élèves, mais encore des étudiants d'université ET DES CORPS ENSEIGNANTS ! (c'est nous qui soulignons), on peut se demander si un simple échange d'informations voire une certaine coopération seront véritablement de nature à créer une réelle parité entre les brevets cantonaux. N'est-ce pas là tout le problème de la formation qui est en cause ? Les rapports des congrès SPR : Vers une école romande (1962), Pénurie d'enseignants (1966), Formation promotionnelle des enseignants (1970) ont esquissé, puis étudié ce problème. Des solutions ont été envisagées, des thèses votées ; il faudra s'en souvenir et s'y référer, car, comme le laissait entendre Jean-Pierre Rochat dans son dernier éditorial (« Educateur » N° 40) « A quoi bon voter des thèses claironnantes si la politique voulue par les enseignants eux-mêmes ne trouve aucun moyen de dépasser le stade de souhaits. »

b) INTÉGRATION

A la page 20, à l'avant-dernier paragraphe nous lisons :

On peut s'étonner que sept ans après la mise en œuvre des mesures consécutives à la réforme de 1962, la multi-latéralité ne soit pas encore réalisée partout. Nous nous devons de relever ici que l'intégration des classes préprofessionnelles dans le degré secondaire n'est pas une obligation voulue par le législateur, mais une possibilité offerte aux autorités communales.

C'est là un des points actuellement brûlants des préoccupations de la SPN. Il suffit de rappeler qu'à la suite de la dernière entrevue du CC de la SPN avec le chef du département, la création d'un groupe de travail paritaire a été décidée. Ce groupe est maintenant constitué, et au moment où paraîtront ces lignes, aura tenu sa première séance. Il se compose, pour le département, du chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, M. Hügli, d'un inspecteur d'écoles et d'un directeur d'école secondaire ; pour la SPN, du président central, M. C. Zweiwacker, d'un autre membre du CC, M. S. Bouquet et d'un président de section, M. P. Brossin. L'importance de ce groupe de travail n'échappera à personne.

c) JARDINS D'ENFANTS

(p. 47 du rapport).

... Nos intentions sont les suivantes :

- *Entreprendre une étude complète en vue de favoriser l'organisation généralisée de classes enfantines dans toutes nos communes.*
- *Etudier les aspects principaux de la question, savoir :*
 - *L'élaboration d'un statut cantonal des écoles enfantines.*
 - *L'élaboration d'un programme-cadre officiel dont l'objectif principal doit être de préparer et de faciliter le passage à l'école primaire.*
 - *L'institution d'un système de formation professionnelle adéquat pour les maîtresses des classes en question.*

La SPN vient de décider la création de liens organiques entre notre association et celle des jardinières d'enfants. De la clarté de la mission confiée aux écoles enfantines, de la qualification minimum exigée des maîtresses de ces classes dépendent en partie notre propre travail et la cohésion des stades de l'éducation des enfants. Ce n'est donc pas sans raisons que la SPN tient à vouer une attention soutenue à l'organisation sinon officielle, mais cohérente de l'enseignement préscolaire.

On voit donc, qu'à travers ces cinquante-cinq pages, c'est l'avenir de notre école, de notre profession qui se joue. Et de cet avenir, nous souhaitons en assumer notre part. Cette prétention suppose une disponibilité toujours plus grande de nos mandataires, une participation et un intérêt renouvelés de tous les membres de la SPN.

GB

La bonne nouvelle

Chacun aura sans doute touché avec un plaisir non dissimulé la compensation au renchérissement que le Conseil d'Etat a décidé de verser aux titulaires de fonctions publiques. A la veille des fêtes et des bouclements de comptes parfois laborieux, ce « rétablissement » de la conjoncture était le bienvenu.

Dès janvier 1971, nos traitements seront cotés à l'indice 117,9 points, ce qui représente une allocation complémentaire de 18 % sur le salaire légal (1967, indice 99,9 points), soit une augmentation de 8 % du salaire de base par rapport aux traitements versés en 1970.

Cette amélioration est toutefois grevée, comme le prévoient les articles 19 et 81 de la Loi sur les traitements, d'une contribution à la caisse de pension de 25 % qui sera vraisemblablement retenue sur les 12 mois à venir.

De ce fait, compte tenu de la retenue ci-dessus mentionnée, le tableau des traitements pour 1971 est le suivant :

CLASSES	FONCTIONS	MINIMUM	MAXIMUM
15a		17 134.—	23 506.—
14a	Institutrice primaire	17 983.—	24 355.—
13a	Maîtresse spéciale B	18 833.—	25 205.—
13a	Instituteur primaire	18 833.—	25 205.—
12a	Institutrice préprof.	19 682.—	26 054.—
11a	Maître spécial B	20 532.—	26 904.—
11a		20 532.—	26 904.—
10a	Instituteur préprof.	21 382.—	27 754.—
9a		22 231.—	28 603.—
10a		21 382.—	27 754.—
9a	Maître spécial A	22 231.—	28 603.—
8a		23 081.—	29 453.—

Les maîtresses spéciales possédant le brevet A figurent dans les classes 12a, 11a, 10a.

Pour les titulaires de classes de développement, la classification est la suivante :

Institutrices :	sans diplôme spécialisé	14a	13a	12a
	avec diplôme spécialisé	12a	11a	10a
Instituteurs :	sans diplôme spécialisé	12a	11a	10a
	avec diplôme spécialisé	10a	9a	8a

GB

A quatre collègues méritants

Au moment où le bureau neuchâtelois du Comité central de la Société pédagogique romande remet le flambeau de notre association faitière à une équipe de collègues genevois, je tiens vivement à remercier quatre collègues de la SPN, Mme Blanche-Andrée Girard et M. Jean John, de La Chaux-de-Fonds, M. Georges Bobillier, du Locle et M. Claude Grandjean, de Fontainemelon qui, pendant quatre ans, ont administré et dirigé d'une manière remarquable la Société pédagogique romande.

Ces propos n'ont rien de commun avec les couronnes qu'on tresse ordinairement lorsque quelqu'un quitte une fonction parce qu'on cède aux usages de la civilisation. Ils expriment une réalité.

Nos quatre collègues ont fait honneur à notre corporation. Ils ont largement contribué à lui assurer dans la société la place qu'elle mérite.

Bien situé pour les voir à la tâche, je dois affirmer, même crier haut que ce qu'ils ont donné à notre association,

à l'école du Pays romand dépasse très largement ce qu'on est en droit d'attendre d'un enseignant engagé dans la SPR.

Mme Blanche-Andrée Girard fut une secrétaire dévouée. Elle rédigea, multicopia, expédia... toujours à l'heure d'innombrables missives pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation.

M. Claude Grandjean, vice-président, en assumant la présidence de la Commission intercantonale pour une école romande (CIPER), organisme sans caractère officiel qui établit un premier projet de programme romand pour les quatre premières années de l'école primaire allait ouvrir la voie sur laquelle s'engagera la CIRCE (Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement). Un pas positif était ainsi marqué vers l'école romande.

M. Georges Bobillier, vice-président, assura, quant à lui, la présidence de la commission chargée de réexaminer la structure de la SPR. Il établit les premiers contacts avec les associations d'enseignants de Fribourg et du Valais qui s'unirent bientôt à celles des autres cantons francophones dans la SPR. La commission qu'il anima définit la nouvelle silhouette de la Société pédagogique romande. Pendant quatre ans encore, M. Georges Bobillier représentera la SPN au Comité central SPR et facilitera ainsi la transition.

M. Jean John présida, mieux, anima la SPR. Il en coordonna toutes ses activités et étendit son influence auprès de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ainsi qu'auprès de multiples autres organisations parallèles. Sa tâche fut excessivement lourde. Pourtant, je l'ai toujours rencontré détendu, souriant, aimable, empreint d'une sage et sympathique bonhomie, apte à maîtriser le problème qui se posait à lui.

A cette magnifique équipe qui, maintenant, va retrouver le rang et le calme, je tiens encore, au nom de tous, à leur dire merci.

Et je souhaite bon courage aux collègues genevois chargés d'assurer la continuité en leur exprimant la confiance de la SPN car ils nous ont montré, lors du Congrès de juin dernier à La Chaux-de-Fonds, à quel haut niveau ils plaçaient leurs objectifs.

Claude Zweieracker,

président du Comité central
de la Société pédagogique
neuchâteloise.

Formaco

Ce sigle (un de plus, direz-vous !) est l'abréviation de l'entente interassociations d'enseignants qui s'est constituée en vue de l'érection, puis de l'exploitation d'un centre de formation continue au Pâquier (Fribourg). Tous les enseignants du canton, y compris les jardinières d'enfants ont reçu, fin décembre, un appel les invitant à participer à la mise de fonds initiale, qui doit permettre l'achat du terrain.

Le comité de FORMACO, en accord avec les associations concernées, dont la SPN, a estimé qu'il appartenait aux enseignants eux-mêmes de manifester leur intérêt et leur désir d'assurer leur formation continue. Bien entendu, une telle œuvre, un pareil engagement financier (environ 6 millions) ne sauraient être envisagés sans la participation des pouvoirs publics, également bénéficiaires à long terme du travail qui sera effectué dans ce centre.

Mais il importe que les enseignants marquent qu'ils entendent garder un contrôle, voire être eux-mêmes les initiateurs de leur perfectionnement. C'est pourquoi nous nous permettons de rappeler à ceux qui ne l'auraient pas encore fait qu'un compte de chèques a été ouvert à cet effet, et qu'ils

peuvent y verser leur contribution, soit Fr. 25.—. Il ne s'agit pas d'une collecte comme tant d'autres, mais bien d'une affirmation du désir du corps enseignant de prendre en main son destin. Plus qu'un sacrifice financier, c'est un geste symbolique qui s'inscrit dans le contexte de la participation.

Pour rappel : CCP 20-3691.

Centre de rencontre et de cours du corps enseignant suisse. Comité d'action neuchâtelois. M. M. Grandjean, Boudry.

GB

Devoirs surveillés

A la demande du Comité central et de la conférence des présidents, la Commission pédagogique a lancé une enquête auprès de tous les membres de la SPN sur cette question. Le délai de réponse étant le 25 janvier, il est juste temps encore de retourner le questionnaire rempli aux correspondants de collèges qui les feront parvenir aux présidents de sections.

GB

jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods. Téléphone (038) 51 28 33 ou 51 13 76

Séance du Comité SPJ du 9 décembre 1970 à Porrentruy

Présidence : M. H. Reber.

Présents : Pour le Centre d'information pédagogique (CIP) : MM. Guéniat, Cramatte, Droz, Vogel et Crélerot.

Pour la SPJ : MM. A. Boillat, J. Prongué, Y. Liechti.

M. Guéniat lit le règlement des Centres d'information pédagogiques de 1956. M. Cramatte soumet alors le schéma idéal d'un tel centre. Il relève que, depuis vingt ans, le CIP est un office de production. Faute de moyens, ce dernier a dû abandonner d'autres fonctions (service de location, atelier de travail, musée pédagogique, centre d'expositions, lieu de démonstrations, centre d'informations.) M. Droz (menuiserie), MM. Crélerot et Vogel (photographie) présentent leurs activités en soulignant le nombre impressionnant d'heures de travail qu'ils y consacrent.

Deux constatations découlent de ces exposés : la réalité d'un problème financier (à résoudre en s'approchant des autorités cantonales) et l'urgente nécessité de dépasser le stade artisanal, pour arriver à une exploitation rationnelle.

Le Comité SPJ continuera d'étudier le problème du CIP. Le président s'y engage formellement.

Après la séance, M. Guéniat nous fit visiter le gros œuvre de la future Ecole normale.

C'est à Madame qu'il appartient de clore la rencontre, autour d'une table accueillante et bien garnie.

Comité central

Commission SPJ pour la réforme des structures

La Commission SPJ pour la réforme des structures (anciennement Commission des treize), présidée par M. Michel Girardin, maître d'application à Delémont est arrivée au terme de la première partie de ses travaux. Elle a étudié différents régimes scolaires suisses et étrangers, et plus particulièrement le projet établi par le secrétariat vaudois à la réforme et à la planification scolaire. « Die integrierte Gesamtschule », expérimentée depuis quelques années en

Allemagne et qui a fait l'objet d'une interpellation du député Luzius Theiler lors de la session de novembre du Grand Conseil, a également retenu toute l'attention de la commission.

Avant de passer à la seconde phase du travail, la Commission SPJ pour la réforme des structures a estimé qu'il convenait de prendre connaissance des projets romands concernant le thème qui nous intéresse. C'est pourquoi, elle a demandé à M. Jean Cavadini, secrétaire romand à la coordination, de traiter en séance de travail, les sujets suivants : 1. La coordination romande ? Où en sommes-nous ? Où allons-nous ; 2. Les projets vaudois et valaisans ; 3. Les travaux de la Commission « Gymnase de demain » et les finalités de l'éducation.

Cette importante séance s'est tenue le 22 décembre 1970 à l'Ecole normale de Delémont en présence de représentants du Comité central SPJ, de la SEB, de MM. les inspecteurs scolaires du Jura et de MM. les directeurs des Ecoles normales.

Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur les intéressants propos tenus par M. Cavadini.

Fr. E.

Une offre qui intéressera les petites écoles de conditions modestes

Chacun connaît le singulier contraste existant entre certains complexes scolaires pimpants et rutilants, où rien ne fait défaut, et d'autres petites écoles campagnardes, en général de classe unique, qui ne disposent pas des moyens d'enseignement déclarés obligatoires par une ordonnance de l'Etat.

A l'impossible nul n'est tenu, surtout lorsque les crédits communaux en faveur de l'école sont insuffisants, soit parce que les finances communales sont dans un état précaire, soit parce que les autorités villageoises n'ont pas encore compris que l'argent consacré à l'éducation et l'instruction de la jeunesse est encore le meilleur investissement. Si maintes communes aux ressources financières modestes ont accompli un louable effort pour revaloriser matériellement l'école, souvent grâce à l'influence et à la compréhension d'un maire, ou d'un président de commission scolaire, nous savons que

dans d'autres villages, l'instituteur ou l'institutrice est démuné du strict nécessaire.

On a rien sans peine et il est parfois nécessaire de « se battre », de revendiquer sans cesse, de revenir à la charge constamment si l'on tient à obtenir un appareil audio-visuel, du matériel de gymnastique ou un autre moyen indispensable. L'enseignant est la personne la mieux placée pour voir ce qui fait défaut à l'école ou à la classe. Mais tout le monde n'a pas la vocation de quémander sans cesse ce qui, normalement, devrait se trouver obligatoirement dans chaque buffet.

C'est en pensant à tous ceux ou celles de nos collègues qui ont demandé sans succès un moyen d'enseignement qu'ils jugeaient indispensable que le comité d'action jurassien en faveur de l'encouragement de la gymnastique et du sport a abandonné volontairement les indemnités de séance qu'il avait reçues à l'occasion de la votation fédérale du 27 septembre dernier. Une somme de Fr. 800.— est ainsi mise à disposition des enseignants de classes uniques ou d'écoles à deux classes de la campagne. Elle doit servir à l'achat de matériel de gymnastique ou de sport (ballons de football, de volleyball, cordes, témoins, petites balles, etc.). Le matériel sera réparti équitablement par l'inspecteur de gymnastique du Jura. Il sera tenu compte des désirs, selon leur ordre d'arrivée. Les intéressés sont priés de prendre contact immédiatement avec M. Henri Girod, inspecteur de gymnastique du Jura, 2720 Tramelan (tél. (032) 97 45 58).

Fr. E.

Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy

NOUVEAU MAÎTRE DE RELIGION RÉFORMÉE

Nous apprenons que la Direction de l'instruction publique a nommé maître auxiliaire de religion réformée à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, M. le Pasteur *Jean-Pierre Lüthi*, Delémont, qui succède ainsi à M. le pasteur W. Gonseth.

M. Jean-Pierre Lüthi est ancien élève de l'Ecole normale, d'où il sortit en 1955, porteur du brevet d'instituteur. Après avoir enseigné trois années à l'Ecole primaire de Bévillard, il entreprit ses études en théologie à l'Université de Neuchâtel, et obtint sa licence en 1962.

Présenté récemment par M. E. Guéniat, à ses nouveaux élèves et au collège des maîtres de l'Ecole normale, M. le pasteur Lüthi a pu constater que son ancienne école ne l'a pas oublié ; qu'après en avoir conservé le souvenir que l'on doit à un élève d'élite, celle-ci l'accueille avec une grande joie, tout en osant espérer que, de son côté, il trouvera pleine satisfaction dans l'enseignement qui lui est confié.

AMICALE D'ANCIENS ÉLÈVES

Le comité de l'Amicale des anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy s'est réuni dernièrement à Delémont. M. Pierre Domedi, président, étant en service volontaire à Madagascar, c'est M. Vital Flotiront, vice-président, qui assurera l'intérim.

Le départ de M. Domedi et les cours de répétition des troupes jurassiennes ont posé quelques problèmes au comité. C'est ainsi que l'assemblée générale annuelle, fixée primitivement au 31 octobre, a dû être reportée au samedi 30 janvier 1971. Ce jour-là les participants pourront se rendre

compte sur place de l'avancement des travaux de construction de la nouvelle Ecole normale.

D'autre part, le comité a constaté avec satisfaction que le programme d'activité 1970 (match de football contre le onze de l'EN, pique-nique, exposition Manessier à Bellelay) s'était déroulé normalement, malgré la pluie qui manqua de compromettre ces trois journées.

Les membres de l'Amicale sont donc invités à retenir la date du 30 janvier 1971, en attendant la convocation qui leur parviendra en temps voulu.

RÉUNION DE PARENTS

Répondant à une invitation de M. Guéniat, directeur, cent trente parents d'élèves se sont rencontrés, en deux fois, à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy.

Après que celui-ci les eut félicité de vouer un de leurs fils à l'enseignement primaire, il les orienta sur les points suivants :

- les buts de l'établissement selon le plan d'études sont ceux d'une école qui se veut humaniste, personnaliste et spiritualiste, et entend fournir aux jeunes instituteurs les éléments d'une bonne formation professionnelle ;
- les difficultés particulières soulevées par l'époque et auxquelles une Ecole normale vraiment normale se doit de faire face résolument : défauts et mauvaises habitudes dans l'alimentation, lutte contre le désordre sous toutes ses formes, protection, par une orientation sérieuse, contre les toxicomanies, information sur les problèmes de la sexualité et sur les dangers résultant de l'immense confusion qui s'installe aujourd'hui en cette matière, nécessité d'une bonne hygiène corporelle et mentale, lutte contre tout ce qui est tricherie, protection et développement de la religiosité de l'être humain, cette orientation morale vers le bien, contre le mal étant destinée à installer, dans l'âme de la jeunesse, des possibilités d'option pour la vie, et leur faire comprendre que celle-ci doit être une œuvre, une construction harmonieuse, et non un travail seulement.

M. Guéniat a insisté sur le caractère spécial de toute Ecole normale : institution qui, dans ses prétentions de fournir les éducateurs du peuple, relève plus que toute autre de l'opinion publique, laquelle demeure une reine exigeante et sévère. Que, par conséquent, certaines tenues vestimentaires ou autres, qui pourraient devenir trop proches de telle catégorie de jeunes dont l'équilibre mental est problématique, ne sont pas tolérables dans un « séminaire » ; que donc une Ecole normale « normale » doit rassurer constamment le citoyen, qui en supporte les frais, sur le sérieux et la lucidité de celle-ci. Que l'on peut être, tout à la fois, jeune, propre, bien tenu, réservé dans son langage et, néanmoins, non complexé...

Qu'enfin, et compte tenu de l'immense responsabilité qui attend le normalien à vingt ans, celui-ci doit « atterrir » sans trop prolonger le vol stratosphérique d'une adolescence que la vie moderne tend à « déboussoier » ; et ce, en lui inculquant le sens des responsabilités.

Plusieurs témoignages émanant des parents permettent de penser que ceux-ci se trouvent sur la même « longueur d'onde » que la direction de l'Ecole normale, secondée par un collège de maîtres capables et dévoués.

Deux journées rassurantes et sereines, qui se terminèrent par une collation offerte par M^{me} Guéniat, au cours de laquelle les hôtes de l'Ecole normale échangèrent maints propos sur les soucis, mais aussi sur les joies et les espoirs de leur haute mission de chefs de famille.

Les assises de la section jurassienne des maîtres de gymnastique

Les maîtres et maîtresses de gymnastique du Jura se sont réunis samedi 5 décembre 1970 au Noirmont à l'occasion de leur assemblée générale qui s'est tenue sous la présidence de M. Jean Petitgnat de Porrentruy, et en présence de MM. Gérard Tschoumy et Ernest Monnier, membres d'honneur, et de M. Maurice Péquignot, inspecteur scolaire.

Dans son rapport, le président a commenté l'importante activité déployée par la section jurassienne (AJMG) dont l'effectif s'élève actuellement à 238 membres. Pour sa part, le président technique, M. Henri Berberat de Bienne, a relevé le succès obtenu par tous les cours organisés conjointement par l'association et l'inspectorat de gymnastique. Un cours de volleyball, à Bienne, a réuni 33 participants. Il y en avait 42 pour un cours de natation à Tramelan et 52 pour un cours de rythmique et de saut en hauteur au Noirmont, le matin même de l'assemblée.

La section franc-montagnarde a, une fois de plus, remporté le tournoi de volleyball et c'est elle qui détient le challenge offert par la maison Heuer-Léonidas. Le responsable de l'organisation du championnat jurassien scolaire d'athlétisme, M. Etienne Taillard, des Breuleux, a relevé les excellentes performances réalisées lors de ce concours organisé au Noirmont et auquel ont participé quarante jeunes gens, représentant tous les arrondissements scolaires.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ

M. Otto Borruat de Courtelary a présenté les comptes de l'association. Ils bouclent avec un excédent de recettes de 560 francs. La section a enregistré 36 admissions et 18 démissions.

Quatre membres du comité, M^{mes} von Siebenthal, secrétaire, Monique Probst, assesseur, MM. Jean Petitgnat, président, Roland Montavon, préposé à la presse, ayant renoncé au renouvellement de leur mandat, ont été vivement remerciés pour leur fructueuse activité. Pour les remplacer, l'assemblée a nommé M^{me} Danielle Reinhardt-Schwab, de Bienne, M^{lle} Claudine Vuilleumier-Jacot, de Moutier, MM. Jacques Simonin, de Glovelier, et Michel Meyer, d'Asuel. Le nouveau président de l'association a été désigné en la personne de M. Jean Rérat, maître secondaire à Moutier.

PROGRAMME DES COURS

Pour l'année prochaine, le comité a prévu l'organisation des cours suivants : week-end de ski, en janvier, aux Savagnières ; basketball en juin ; engins en automne. L'association organisera également ses tournois de volleyball et de basketball, ainsi que le championnat scolaire jurassien d'athlétisme à Glovelier.

M. Roland Montavon, de Bellelay, a donné connaissance du classement du tournoi de basketball 1969 remporté par Bienne. Il a offert à chaque équipe une magnifique coupe, ainsi qu'un prix souvenir à tous les participants. Un geste qui fut particulièrement apprécié.

M. Péquignot, inspecteur scolaire, ainsi que le représentant de la commission d'école du Noirmont, ont salué les délégués, puis la journée s'est terminée par le premier tour du tournoi de basketball qui a vu le succès de la formation biennoise. Les matches retour se disputeront dans le courant de février, à Bienne.

LES RÉSULTATS

Bienne - Franches-Montagnes 30-4 ; Porrentruy - Vallée de Tavannes 26-24 ; Bienne - Vallée de Tavannes 14-8 ; Porrentruy - Franches-Montagnes 14-4 ; Bienne - Porrentruy 21-16 ; Vallée de Tavannes - Franches-Montagnes 18-6.

Une petite manifestation a marqué la fin du gros œuvre de la nouvelle Ecole normale d'instituteurs

Vendredi 4 décembre 1970, une sympathique manifestation a marqué la fin du gros œuvre de la nouvelle Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, qui entrera en service en été 1972. En présence des conseillers d'Etat Erwin Schneider, directeur des travaux publics, et Simon Kohler, directeur de l'instruction publique, la visite du chantier et la petite fête qui a suivi se sont déroulées sous le signe de la reconnaissance.

UNE RÉUSSITE ARCHITECTURALE

Entourés de leurs principaux collaborateurs et de plusieurs invités — parmi lesquels M. Hochlacher, architecte cantonal, et M. von Fischer, son adjoint, M. Denis Gigon, chef de la section française de la Direction de l'instruction publique, M. Maurice Petermann, inspecteur scolaire et président de la Commission des écoles normales du Jura, M. Charles Parietti, maire de Porrentruy, et M. Joseph Nicol, président de la bourgeoisie — les conseillers d'Etat Simon Kohler et Erwin Schneider ont visité le chantier de la nouvelle école, dont le gros œuvre a été terminé avant l'hiver, dans le délai prévu. Le petit sapin traditionnel a été planté au sommet de l'important complexe de béton d'une conception architecturale d'avant-garde due à M. André Brahier, architecte à Delémont. C'est ce dernier, ainsi que M. Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale, qui firent visiter les locaux de ce centre pédagogique ultra-moderne. Les invités purent déjà se rendre compte de la réussite de cette vaste réalisation, de l'intelligence de la disposition des locaux, de la valeur esthétique de l'architecture, de la qualité du travail accompli. Mais, s'il s'agit, avec la terminaison du gros œuvre, d'une étape importante, décisive, on put aussi mesurer, lors de la visite, tout ce qui reste à faire pour terminer l'aménagement de ce grand bâtiment jusqu'à sa mise en service en été 1972.

RÉCEPTION A L'ÉCOLE NORMALE

Après la visite, les invités participèrent à une aimable réception organisée à l'actuelle Ecole normale. Ils purent apprécier l'hospitalité chaleureuse de M^{me} et M. Edmond Guéniat, heureux de voir approcher l'aboutissement d'années d'efforts, après la longue période difficile passée dans des locaux ne répondant manifestement plus aux exigences minimum de l'enseignement.

M. Guéniat souhaite la bienvenue à ses hôtes, et tout spécialement aux conseillers d'Etat Erwin Schneider et Simon Kohler, ainsi qu'à leurs collaborateurs. Il exprima la reconnaissance des élèves, du corps enseignant et de la direction de l'école, qui, bientôt dotée d'un bâtiment magnifique, se trouvera devant un avenir prometteur. M. Guéniat rendit aussi hommage aux architectes, ingénieurs, artisans, contremaîtres et ouvriers à qui revient le mérite de cette réussite. Puis il projeta un film réalisé avec beaucoup de talent au cours de la construction, dont toutes les étapes ont été « immortalisées » par l'image, du premier coup de

pioche, pour les travaux de sondage, le 22 avril 1958, jusqu'au coulage des dalles supérieures et à la pose du petit sapin. Ce film était tout spécialement un témoignage à la gloire des ouvriers, étrangers pour la plupart, qui, dans l'anonymat, ont contribué à la réalisation matérielle du projet.

M. SIMON KOHLER : TÉMOIGNAGE D'UNE SOCIÉTÉ EN MARCHÉ

M. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique, évoqua quelques souvenirs ayant trait à la genèse du projet. Il releva comment, avec son collègue, M. Schneider, convaincu comme lui de l'urgence de cette réalisation et de la valeur du projet, il dut lutter pour obtenir la décision favorable du Grand Conseil. Le point de vue des deux conseillers d'Etat, défendu avec une fermeté inébranlable et dans un esprit de complète solidarité, finit par triompher.

M. Kohler exprima toute sa satisfaction d'assister à l'étape importante de la fin du gros œuvre. Ce qui fut

pendant longtemps un lointain projet, presque un rêve, est devenu réalité. Le directeur de l'instruction publique félicita les architectes de leur projet audacieux, marqué par l'esprit de ce temps, et adressa ses remerciements aux ingénieurs, artisans, contremaîtres et ouvriers, ainsi qu'à la Direction des travaux publics et à ses collaborateurs de l'instruction publique. M. Kohler eut aussi quelques mots délicats à l'adresse de M^{me} et M. Guénat, qui ont vécu de si longs moments d'impatience, de désespoir et d'espoir. Le conseiller d'Etat jurassien termina son allocution en dégageant la signification profonde de ce bâtiment et du centre pédagogique qu'il abritera : il s'agit de dépasser un certain intellectualisme et de tendre vers la complète mise en valeur des ressources de l'individu. Les instituteurs sont des « créateurs d'âmes » et la nouvelle Ecole normale sera le « témoignage d'une société en marche ».

C'est dans une atmosphère chaleureuse que se termina cette sympathique manifestation. Rendez-vous dans dix-huit mois, pour l'inauguration !

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

Après le Congrès de la SPR à La Chaux-de-Fonds

IMPRESSIONS D'UNE JEUNE COLLÈGUE

Mademoiselle Guinard, vous êtes, si je ne me trompe, avec vos vingt-quatre printemps, la cadette de la délégation fribourgeoise à l'assemblée des délégués de la SPR. Je me demande si le choix de vos collègues, lorsqu'ils vous ont confié ce mandat, n'a pas eu pour origine votre attitude courageuse et non conformiste à l'assemblée générale de l'Association cantonale du corps enseignant de 1968 à Romont. Vous en étiez alors à votre deuxième année d'enseignement. Cela ne vous avait pas empêchée de défendre crânement votre point de vue dans un débat sur le congé hebdomadaire ni d'être, ensuite, la seule opposante lors du vote se rapportant à cet objet. Il y avait eu quelques remous dans l'assistance : on commentait, à voix basse et avec des hochements de tête admiratifs, cette manifestation d'indépendance qui annonçait, sous une frêle enveloppe, une forte personnalité.

Nous nous sommes rencontrés, depuis, au congrès de la Société pédagogique romande à La Chaux-de-Fonds. J'y tenais, de mon côté, le rôle de doyen des délégués de la nouvelle Société pédagogique fribourgeoise. C'est ainsi que nous avons eu l'occasion de bavarder ensemble. Et... de quoi aurions-nous parlé si ce n'est du congrès auquel nous avions la joie d'assister ?

J'aimerais aujourd'hui, si vous le voulez bien, poursuivre cette conversation à l'intention de nos lecteurs en espérant qu'ils y trouveront quelque intérêt.

Je me souviens notamment de votre déception en constatant combien nos collègues fribourgeois avaient mis peu d'empressement à répondre à l'appel des organisateurs du congrès.

A quoi, selon vous, faut-il attribuer une si faible participation de nos collègues fribourgeois et — il faut bien le dire

— du corps enseignant romand en général ? En effet, 500 congressistes, y compris invités, organisateurs et délégués, sur les 6000 à 7000 membres que compte actuellement la SPR, vous avouerez que c'est peu à une époque où les déplacements ne posent plus les mêmes problèmes qu'autrefois. Il est assez paradoxal de constater qu'au temps où les maîtres d'école n'étaient pas encore motorisés, les congrès étaient mieux fréquentés. Le paradoxe n'est d'ailleurs qu'apparent. La possession d'une voiture n'a-t-elle pas pour conséquence de multiplier les occasions ou plutôt les tentations de « sortir » ? A tel point que même un événement de l'importance du congrès perd, aux yeux de beaucoup, une grande partie de son attrait. Serait-on blasé, saturé ? De la saturation à l'indifférence, il n'y a qu'un pas ; et ça, c'est grave. Aussi, je ne demande qu'à me tromper. Cherchons donc d'autres causes de ce regrettable « abstentionnisme ». Serait-ce le fait de la situation géographique de La Chaux-de-Fonds ? La date était-elle mal choisie ? L'information a-t-elle été suffisante ? L'envoi tardif du rapport a-t-il également joué un rôle ? D'aucuns ont-ils jugé l'« expédition » trop coûteuse ? Qu'en pensez-vous ?

A mon avis, la faible participation du corps enseignant romand à son congrès tient à plusieurs causes.

Il y a d'abord la question du déplacement. Sans doute, la plupart des maîtres ont le permis de conduire, mais tous ne disposent pas toujours pour autant d'un véhicule. D'autre part, La Chaux-de-Fonds n'est pas un lieu centré ; les dangers de la route qui y conduit ont pu décourager certains conducteurs. S'y rendre en train posait de nombreux problèmes.

La date a aussi joué un rôle négatif : à la mi-juin, bien des classes attendent encore, chez nous, l'examen oral.

Je pense également que le coût de la participation à ce congrès explique l'abstention d'une partie de nos collègues. Quant à l'information, elle fut abondante et les responsables n'ont rien à se reprocher sous ce rapport.

Ne me disiez-vous pas aussi qu'on avait fait la part trop belle aux joies annexes alors que la partie du congrès con-

sacrée au travail était réduite à la portion congrue. Est-ce bien cela ? Avez-vous révisé votre jugement depuis lors ?

Vous avez bien retenu ma remarque et je la maintiendrais encore si je n'avais participé qu'à l'assemblée du samedi, ouverte à tous les enseignants. J'estime qu'une seule séance de discussion est nettement insuffisante si l'on veut vraiment s'assimiler les problèmes débattus.

Je ne suis pas loin de partager votre point de vue ; cependant n'oublions pas que les participants étaient censés avoir lu le rapport sur la question à l'étude qui, il faut le reconnaître, leur est parvenu un peu trop tardivement. Par ailleurs, je suis persuadé qu'il y a beaucoup de points positifs dans vos impressions. Il est temps d'y arriver. Le concert donné par l'orchestre du Conservatoire de la Ville vous a-t-il plu ? Vous souvenez-vous des chansons de Treinet et de Bécaud interprétées par la classe de M. Bringolf ?

Je ne connais guère la musique classique, mais je me rappelle avoir été transportée dans un monde merveilleux à l'audition du concert donné à l'issue du banquet. Quant aux productions des élèves de M. Bringolf : « La Sardanne », « Nationale 7 », « Il fait des bonds », puisées dans le répertoire de mes interprètes favoris, elles m'ont enthousiasmée.

Les discours prononcés à l'ouverture du Congrès vous ont-ils laissé un souvenir. Avez-vous relu celui de M. Jean John, président de la SPR, qui a paru dans l'« Educateur » ? Quel passage de ce discours vous a-t-il particulièrement frappée ?

J'ai particulièrement apprécié le discours de notre président SPR que j'ai, en effet, retrouvé dans l'« Educateur ». Le passage qui me touche le plus est celui où M. John affirme que « tout éducateur est par définition un optimiste et qu'il mettra tout en œuvre pour améliorer la condition humaine, pour tenter de trouver l'équilibre délicat entre les besoins fondamentaux de l'individu et les nécessités contraignantes de la société ». Chaque mot de cette citation a son poids. A méditer...

Venons-en à la discussion du rapport. Que pensez-vous du thème choisi : « Pour une éducation permanente et promotionnelle des enseignants » ? Était-il urgent de traiter cette question ?

Je crois pouvoir affirmer que ce sujet est depuis longtemps « sur le tapis » ou du moins l'était-il en veilleuse. Pourquoi l'a-t-on choisi plutôt qu'un autre ? Je pense que cela vient du fait que nous vivons dans un grand remue-ménage où les événements évoluent avec une rapidité sans cesse croissante et se multiplient dans des secteurs toujours plus nombreux. L'éducateur, dont la tâche consiste à former l'homme de demain, doit d'abord maîtriser lui-même ce que le monde actuel et futur requerra de ses élèves. Pour que l'enseignant soit à la hauteur de cette tâche, il importe qu'on lui en accorde les moyens.

Excellente réponse. Mais, poursuivons. On parle depuis longtemps de formation continue et surtout de recyclage. Les auteurs du rapport ont-ils simplement changé les termes en parlant d'éducation permanente ou ont-ils vraiment apporté un esprit nouveau dans ce domaine ?

La formation continue, à mon avis, s'avère nécessaire dans toute profession, mais surtout dans la nôtre. Dans cette question, il m'a paru que les auteurs du rapport ont nettement fait la distinction entre le terme de recyclage — auquel ils attribuent le sens péjoratif de cours obligatoires dans tel domaine précis — et l'éducation permanente qui n'est pas le simple perfectionnement professionnel, mais qui doit viser au plein épanouissement du sujet. « L'éducation permanente, dit le rapport, doit permettre à l'homme de comprendre, de vouloir et de contrôler l'évolution du monde qui l'entoure, et non de la subir. » Elle requiert donc du sujet l'activité volontaire libre et non la présence obligatoire

passive qu'implique le mot « recyclage ». C'est le grand renouveau que nos collègues du rapport proposent et que j'accueille avec joie.

Il était, en effet, très utile de faire cette distinction. Toutefois, vous admettez avec moi que, parallèlement à l'éducation permanente, le recyclage aura toujours sa place. Ainsi, les cours de mathématique moderne auxquels seront astreints tous les enseignants romands, en vue de satisfaire aux exigences du programme établi par la CIRCE, ne sont pas autre chose que du recyclage.

En vous référant au texte définitif des résolutions votées par le congrès, quels sont, selon vous, les articles qui vous paraissent les plus révolutionnaires ? Vous ont-ils choquée ? Si oui, en quoi ?

Une résolution m'a fortement surprise : la sixième qui réclame en quelque sorte l'abolition de toute autorité scolaire. Pour ma part, je suis favorable à une grande autonomie du maître dans sa tâche éducative. Mais, je ne puis concevoir l'absence d'un certain contrôle... disons, de la visite inspectoriale. Cette visite, je l'attends, je la désire ; j'en profite alors pour demander conseil sur certains points où j'hésite dans la conduite de ma classe.

On a parlé d'utopie quant à certaines propositions. Quels sont à votre avis, les articles visés ? Etes-vous personnellement d'accord avec cette critique ?

J'estime précisément que cette sixième résolution est utopique quand elle prévoit que : « L'enseignant accèdera à l'autonomie professionnelle » et que « quant au contrôle pédagogique, il sera remplacé progressivement par l'éducation permanente et par une déontologie professionnelle ». Y croire, c'est nier les faiblesses humaines !

Vous êtes plus réaliste que je ne le supposais. Je pense, quant à moi, que les rapporteurs ont voulu proposer une solution idéale dont il faudra se rapprocher de plus en plus. De toute façon, avec ou sans contrôle, les faiblesses humaines existeront, hélas, toujours.

Comme je suis très curieux, j'aimerais encore savoir quel est l'article qui vous paraît le plus important ?

L'article le plus important pour moi est le huitième qui veut remplacer l'omnivalence du maître par sa multivalence. Le neuvième n'en est qu'une conséquence logique.

Parlons un peu des festivités ou joies annexes. Quels sont, sous ce rapport, les meilleurs souvenirs que vous emportez du congrès ?

Le meilleur souvenir que j'emporte de La Chaux-de-Fonds, à ce sujet, est celui du banquet des délégués aux Planchettes. Le repas, le service, la grâce des serveuses, l'ambiance humaine et musicale, tout fut extraordinaire. Chapeau bas aux organisateurs !

Avez-vous pu lier connaissance avec des collègues d'autres cantons ? A quelle occasion ?

La raison profonde de ma participation fréquente à diverses manifestations c'est précisément d'avoir l'occasion d'échanger mes idées avec des collègues confédérés ou étrangers. Sur le plan romand, le congrès m'a largement satisfaite, plus particulièrement, lors de l'excursion qui nous conduisit au Saut-du-Doubs.

Quelle est votre conclusion ? Le bilan de cette expérience est-il en fin de compte positif ? Assisterez-vous au prochain congrès, même si vous n'étiez plus déléguée ?

Si je fais le bilan de mes impressions concernant ce congrès, il ne fait pas de doute que l'actif l'emporte largement sur le passif. J'ose espérer que les résolutions votées ne resteront pas lettre morte, car j'attends beaucoup de la coordination scolaire romande. Je ne puis toutefois présumer de ma participation au prochain congrès. En quatre ans, ma situation actuelle peut changer, même malgré moi.

Une dernière question. Si vous étiez un jour au nombre des responsables d'une telle manifestation, quelles modifications proposeriez-vous ?

Je demanderais de consacrer plus de temps à la discussion du thème choisi — discussion préalable dans les associations régionales, organisation de carrefours lors du congrès — de façon que les participants comprennent mieux ce qu'ils ont à voter. Je proposerais également de s'informer avant de choisir la date et le lieu de la manifestation, de manière à attirer le plus grand nombre possible de participants.

Il ne me reste plus, chère collègue, qu'à vous remercier de vous être prêtée de si bonne grâce à cet entretien. Je m'étais promis de faire parler les jeunes. Je constate que j'ai eu raison. C'est ma troisième interview depuis le début de cette année et j'en suis aussi enchanté que des deux premières. Je suis persuadé que vos propos sur le Congrès de la SPR intéresseront aussi bien ceux qui y ont participé que ceux qui se sont abstenus et même qu'ils donneront à ces derniers l'envie de vivre, eux aussi, une telle expérience.

Propos recueillis par Ls Barbey.

Si les miettes tombaient de la table du riche...

Notre collègue Francis Suchet relevait ici même, sous le titre *La Veveyse joue et gagne*, l'indigence paradoxale de

notre prospère Helvétie sous le rapport des bibliothèques scolaires. Qu'en est-il sur le plan cantonal ?

Un crédit de 10 500 000 francs a été voté, cette année, par le Grand Conseil, pour la rénovation et l'agrandissement de notre Bibliothèque cantonale universitaire. Il y a eu quelques remarques et demandes d'explication, mais, au vote, cela n'a pas fait un pli. Bravo ! Nos députés ne lésinent pas lorsqu'il y va du prestige de notre université. C'est très bien ainsi. On ne peut que les approuver.

Pourtant, s'il s'était trouvé parmi eux un représentant du corps enseignant connaissant la pauvreté de nos bibliothèques scolaires, il se serait peut-être risqué à formuler une remarque de ce genre : « Messieurs, nous venons d'accorder un crédit de 10 millions et demi pour une institution destinée à l'élite, aux plus favorisés de la société. Cette compréhension des besoins de la vie culturelle nous honore.

» Mais, dans le même ordre d'idées, pendant que nous y sommes, ne pourrait-on pas arrondir la somme à 11 millions ? Ce montant supplémentaire serait consacré à étoffer, voire, dans bien des cas, à créer, les bibliothèques de nos écoles primaires destinées, elles, aux enfants de nos populations rurales et ouvrières. 10 500 000 francs d'un côté, 500 000 francs de l'autre. 21 parts pour l'élite intellectuelle contre une part pour les enfants du « bon peuple ». Serait-ce exagéré ? Qu'en pensez-vous, Messieurs ? Vous me prenez, sans doute, pour un humoriste ; d'aucuns me traiteront même d'utopiste ou de « farfelu ».

» Et pourtant, ce demi-million pourrait être comparé en quelque sorte aux miettes qui tombent de la table du riche. »

valais

Les vœux de la SPVal

L'année qui vient de s'achever a été marquée d'une activité intense. Si toutes nos entreprises n'ont pas eu l'aboutissement initialement prévu, malgré la somme de dévouement dépensée par les responsables, elles ont néanmoins contribué à affermir la position de notre société.

Aujourd'hui il faut tourner la page et laisser dans le puits des oublis certaines déceptions, et se consacrer résolument à l'étude des importants problèmes de l'heure, soit :

- l'école romande et ses programmes ;
- le cycle d'orientation ;
- la revalorisation de notre situation matérielle.

Voilà les thèmes sur lesquels, responsables et membres de la SPVal, devront se pencher et y vouer une attention toute particulière. Pour atteindre les buts fixés dans ces différents domaines, il faut la collaboration des autorités, de tous les organismes qui s'intéressent à l'éducation et à l'instruction, de la population et surtout de l'unanimité des membres de notre société. A ce propos, saisissant l'occasion qui lui est offerte, en ce début d'année, notre comité formule des vœux ; il souhaite :

« Que les autorités scolaires aident le personnel enseignant dans l'accomplissement de sa délicate mission, lui fasse confiance et continue à lui donner des conditions de travail convenables et une situation matérielle qui lui permette de se consacrer toujours mieux à sa tâche et d'assurer une vie normale à sa famille. »

« Que chaque maître :

- remplisse son devoir avec joie, patience, générosité et conscience ;
- maintienne dans sa classe un esprit de camaraderie et une saine ambiance de travail ;
- n'oublie pas que les élèves les moins doués ont le plus besoin de son dévouement ;
- ait le souci constant de son éducation permanente. »

« Que les parents coopèrent activement avec l'école et qu'ils trouvent dans chaque éducateur de leurs enfants, un collaborateur de bon conseil. »

La réalisation de ses vœux fera de 1971 une année bénéfique sur le plan pédagogique.

ADRESSES DES MEMBRES DE NOTRE COMITÉ CANTONAL

Présidente : Mlle Joséphine Briguët, rue du Manoir 1, 3960 Sierre.

Vice-président : M. Louis Vaudan, 1934 Le Châble.

Membres :

Mlle Raymonde Gay-Crosier, Hôtel du Trient, 1920 Trient ;

Mme Christine Cornut, 1897 Bouveret ;

Mlle Gertrude Carrupt, 1915 Chamoson ;

M. Erasme Pitteloud, 1961 Vex ;

M. André Décaillet, 1923 Les Marécottes ;

M. Michel Zuber, av. de France 30, 3960 Sierre ;

M. Vincent Dussex, Pt-Chasseur 66, 1950 Sion.

Secrétaire-caissier : M. Jean Clivaz, 3961 Chermignon.

Les membres du comité sont à la disposition du personnel enseignant de leur district, pour tout renseignement.

J. C.

divers

Liste des cours du 80° Cours normal suisse

Les membres de la société recevront directement à la mi-février le programme détaillé. D'autres intéressés pourront obtenir à partir de cette date des prospectus ou des formules d'inscription aux secrétariats des Départements cantonaux de l'instruction publique, au bureau de la direction et au secrétariat SSTMRS.

N°

Cours, chefs de cours

1. **Enfants problèmes à l'école** (information), 19 - 24.7.
M^{me} Axelle Adhémar, Neuchâtel.
2. **Enfants problèmes à l'école** (approfondissement), 12 - 17.7.
M^{me} Axelle Adhémar, Neuchâtel.
3. **Initiation au Sablier**, 19 - 24.7.
M^{me} Gisèle Préfontaine, Boucherville (Canada),
M^{lle} Jeanne-Alice Kieffer, Strasbourg (F).
4. **Le Sablier** (perfectionnement, 2^e - 5^e année), 19 - 24.7.
M. Robert Préfontaine, Boucherville (Canada).
5. **La grammaire** (degré inférieur, école primaire), 12 - 17.7.
M. Charles Müller, Neuchâtel,
M^{lle} Henriette Troesch, Buttes (NE).
6. **Notions utilitaires d'italien**, 26 - 31.7 et 2 - 7.8.
M. François Spohr, Losone,
M^{lle} Danielle Molina, Bellinzzone.
7. **Initiation à la mathématique moderne**, 19 - 24.7.
M. André Lugon, Lausanne,
M^{lle} Françoise Waridel, Yverdon.
8. **Initiation à l'histoire par le document**, 12 - 17.7.
M. Jean-Pierre Duperrex, Lausanne.
9. **Protection de la nature** (information), 12 - 17.7.
M. Marc Burgat, Les Geneveys-sur-Coffrane.
10. **Précalcul et ensembles à l'école enfantine**, 12 - 17.7.
M^{me} Mariette Maire, Avenches.
11. **La mathématique à l'école primaire** (degré inférieur), 12 - 17.7.
M^{lle} Françoise Waridel, Yverdon.
12. **La mathématique à l'école primaire** (degré moyen), 12 - 17.7.
M. Roger Dyens, Lutry.
13. **Etude du milieu et école active** (degré moyen), 12 - 17.7 et 19 - 24.7.
M. Jean-Louis Cornaz, Lausanne.
14. **Etude du milieu et école active** (degré supérieur), 12 - 17.7 et 19 - 24.7.
M. Edgar Savary, Lausanne.
15. **Découverte et observation de la nature**, 19 - 24.7.
M. Henri Thorens, Choulex.
16. **Physique et chimie** (emploi du matériel Matex), 12 - 17.7.
M. Raymond Musy, Lausanne.
17. **Physique** (expérience pratique avec matériel Leybold), 12 - 17.7.
M. François Jaquet, La Chaux-de-Fonds.
18. **Pratique des moyens audio-visuels**, 12 - 17.7.
M. François Guignard, Prilly.
19. **Le film au service de l'enseignement**, 2 - 7.8.
M. Edgar Sauvain, Bienne.
20. **Activités artistiques au degré inférieur**, 19 - 24.7.
M^{me} Maris Guex, Lausanne.
21. **Le dessin d'expression** (degrés moyen et supérieur), 2 - 7.8.
M. Alain Honegger, Conches (GE).
22. **Dessin au tableau noir**, 19 - 24.7.
M. Marino Pedrioli, Gorduno (TI).
23. **Dessin technique** (représentation de l'objet et de l'idée), 12 - 17.7.
M. Gérard Caillet, Pully.
24. **Techniques d'impression au service du dessin**, 19 - 24.7.
M. Gustave Brocard, Lausanne.
25. M. Gustave Brocard, Lausanne, 26 - 31.7.
26. **Initiation à la rythmique Jacques-Dalcroze**, 12 - 17.7.
M^{me} Liliane Favre-Bulle, Nyon.
27. **Chant et direction chorale**, 12 - 17.7.
M. Robert Mermoud, Eclagnens (VD),
M. Jean-Jacques Rapin, Lausanne.
Le batik aux degrés moyen et supérieur
28. M. Marcel Rutti, Peseux, 12 - 17.7.
29. M^{me} Jacqueline Sandoz, Chézard (NE), 19 - 24.7.
- Modelage**
30. M. Marc Mousson, Yverdon, 12 - 17.7 et 19 - 24.7.
31. M. Joseph Kaiser, Bienne, 12 - 17.7 et 19 - 24.7.
32. **Activités manuelles au degré inférieur**, 12 - 17.7 et 19 - 24.7.
M^{me} Marianne Meylan, Bourrens (VD),
M^{lle} Véréna Staffer, La Chaux-de-Fonds.
33. **Créations décoratives**, 19 - 24.7 et 26 - 31.7.
M. Jean Vigny, Grand-Lancy (GE).
34. **Initiation aux modèles réduits volants et navigants**, 12 - 17.7 et 19 - 24.7.
M. René Graf, Genève.
- Travail sur rotin**
35. M. Jurg Barblan, Pully, 12 17.7 et 19 24.7.
36. M. Paul Glassey, Bramois (VS), 26 - 31.7 et 2 - 7.8.
37. **Sculpture sur bois**, 12 - 17.7. et 19 - 24.7.
M. Jean-René Barbey, La Tour-de-Peilz.



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre
KAFA
soulage rapidement.
Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

38. **Cartonnage** (cours de base), 12 - 17.7, 19 - 24.7 et 26 - 31.7.
M. Reynold Kissling, Palézieux-Gare.
39. **Cartonnage** (cours de développement), 2 - 7.8.
M. Reynold Kissling, Palézieux-Gare.
40. **Travaux sur bois**, 12 - 17.7, 19 - 24.7, 26 - 31.7 et 2 - 7.8.
M. Jean Guillod, Montblesson.
41. **Travaux sur métaux**, 12 - 17.7, 19 - 24.7, 26 - 31.7 et 2 - 7.8.
M. Roger Allenbach, Genève.
42. **Travaux sur métaux : soudures et traitement des surfaces**, 12 - 17.7.
M. Erwin Leu, Neuhausen (SH),
Maison Castolin, Saint-Sulpice (VD).

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours de printemps 1971

A. — COURS POUR LE CORPS ENSEIGNANT

N° 29. **Cours de direction de camps et d'excursions à ski**, Grand-Saint-Bernard, du 3 au 8 avril 1971. Direction en français.

N° 30. **Cours de direction de camps et d'excursions à ski**, Mettmens-sur-Schwanden, du 12 au 17 avril 1971. (Début du cours : le 12 dans la soirée). Direction en allemand.

Remarques :

1. Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.
2. Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent être admis aux cours, pour autant qu'ils participent à la direction de camps et d'excursions à ski dans le cadre scolaire.
3. Il est indispensable de se présenter à ces cours en bonne condition physique et au bénéfice d'une connaissance moyenne de la technique du ski.
4. Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct, du domicile au lieu du cours, seront alloués.

Inscriptions :

Au moyen d'une formule d'inscription auprès de M. Raymond Bron, président de la commission technique, Vallombreuse 101, 1008 Prilly ;

délai : 1^{er} mars 1971.

Attention : prière d'utiliser les nouvelles formules d'inscription (format A6) à demander au président de l'Association cantonale ou à l'adresse citée plus haut.

B. — COURS CENTRAL

N° 13. **Cours de connaissance des dangers d'avalanches**, Weissfluhjoch-sur-Davos, du 13 au 16 avril 1971.

Remarques :

1. Ce cours, organisé en collaboration avec l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, traitera, par des exercices pratiques et des théories, des dangers d'avalanches et de leur prévention.
2. Ce cours est réservé aux responsables des sociétés de gymnastique d'instituteurs, aux directeurs des cours cantonaux et à ceux de la SSMG.

Inscriptions :

Les personnes qui désirent prendre part à ce cours s'adressent au Département cantonal de l'instruction publique **jusqu'au 1^{er} mars 1971**. Les inscriptions nous seront transmises par cette instance.

Liste des présidents des associations cantonales

- GE Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique,
rue des Charmilles 38, **1200 Genève**.
- FR Roman Grossrieder, maître de gymnastique,
3186 Düringen.
- NE Albert Muller, maître de gymnastique,
rue Gabriel-Lory 8, **2003 Neuchâtel**.
- VS Samuel Delaloye, maître de gymnastique,
rue de Mazerette, **1950 Sion**.
- TI Marco Bagutti, inspecteur de gymnastique,
via San Gottardo 57, **6900 Massagno**.
- VD Pierre-André Bichsel, maître de gymnastique,
Entre-Bois 55, **1000 Lausanne**.
- BE Président de la section jurassienne et dépositaire des
formules d'inscription
Jean Rerat, maître secondaire,
2740 Moutier.

Service de placements SPR

En **Allemagne** et en **Angleterre**, pour le printemps 1971, nous disposons de places au pair dans familles connues. Egalement en Italie. Recommandées pour jeunes filles se préparant à devenir nurses ou infirmières.

A Darmstadt, en août 1971, il y aura un cours d'allemand avec placements dans des familles. Places limitées.

Allemagne ; famille de médecins avec jeunes enfants, à Heidelberg, cherche jeune fille romande de 18 ans au moins.

Autres possibilités offertes à jeunes filles dès 16 ans, si elles ont de bonnes notions d'allemand.

Cours d'allemand : à Darmstadt, pendant les vacances d'été, un cours sera organisé si les inscriptions sont suffisantes. Pension DM 14.— par jour, cours DM 120.— environ.

Inscriptions et renseignements : M. André Pulfer,
1802 Corseaux.

CAFÉ ROMAND

~~~~~ St-François

Les bons crus au tonneau  
Mets de brasserie

L. Péclat

## Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

# le dessin

organe de la  
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE DESSIN

Paraît six fois l'an en supplément de l'« EDUCATEUR »

édition romande  
de ZEICHNEN UND GESTALTEN  
douzième année

# 1

Rédacteur: C.-E. Hausammann  
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

## AVERTISSEMENT

Depuis plusieurs mois, le comité de la SSMD se préoccupe de donner à nos bulletins une forme plus dense, plus instructive et plus attrayante que jusqu'ici. Nous souhaitons que ce renouveau coïncide avec l'entrée en fonction du successeur de Hans ESS à la rédaction de Z+G, Hans SÜSS, jusqu'ici secrétaire de notre société.

Bien que le numéro double d'octobre (*Moyens de transport et voies de communication*) ait été l'occasion d'une intéressante expérience, la solution définitive n'est pas encore trouvée. La raison en est due pour beaucoup à des questions financières, mais aussi à notre coédition avec les deux principaux hebdomadaires pédagogiques de Suisse dont l'un, notre *Educateur*, connaît lui aussi un changement de rédacteurs et cherche comment s'adapter aux besoins actuels de l'école romande.

Le dessin d'aujourd'hui est peut-être le dernier à paraître sous l'aspect connu et le prochain risque de ne sortir qu'après un délai plus long que de coutume. Nous prions nos lecteurs de faire preuve de compréhension à l'égard de cette incertitude et d'espérer avec nous que notre prochaine publication leur soit d'une aide plus efficace que jusqu'ici.

Nous ne saurions terminer cet éditorial sans manifester la reconnaissance de la SSMD à Hans ESS qui durant plus de vingt ans a été son rédacteur, et malgré les lourdes charges que lui avaient imposées sa nomination à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et son enseignement à Vienne a accepté à plusieurs reprises de reculer le jour où il devait renoncer à cette fonction. Ce n'est d'ailleurs que partiellement le cas puisqu'il reste membre de la commission de rédaction. C'est grâce à lui qu'il y a onze ans, nous avons pu réaliser nos premiers numéros romands.

Charles-Edouard HAUSAMMANN

## COMMUNIQUÉS

### Présidence de la SSMD

L'assemblée générale réunie à Coire le dimanche 25 octobre 1970 a désigné comme successeur à Walter MOSIMANN, de Zurich, président sortant, notre collègue vaudois Marc MOUSSON, de l'école normale d'Yverdon, qui devient ainsi le premier président romand de la SSMD depuis sa fondation en 1904 (il est vrai que la première section de langue française n'a vu le jour qu'en 1955). Les problèmes posés aux sociétés d'enseignants se compliquent d'année en année: chacun de nous aura à cœur d'épauler Marc Mousson durant les quatre ans pendant lesquels il sera l'animateur de la SSMD.

Adresse: Marc MOUSSON, 72, av. Pierre de Savole, 1400 YVERDON.

### Dessin et cinéma

C'est le sujet des journées d'études fixées aux 8 et 9 mai 1971 à Bienne. Une partie du programme sera consacrée à la projection et à la discussion de courts-métrages tournés par des élèves.

Ceh.

### Education artistique et problèmes de l'environnement

Sur ce thème aura lieu à Otaniemi près d'Helsinki, le congrès 1971 de l'INSEA européenne, du 27. 7. au 1. 8. Tous renseignements par Saida Rantanen, Sepontie 1 S, TAPIOLA, Finlande.

### Contribution à l'analyse du champ relatif dans l'enseignement artistique

Les rapports fondamentaux entre contenu des branches artistiques, d'une part, et réalités existentielles de l'élève, d'autre part, forment le sujet de cet exposé. Il groupe quelques réflexions sur la réforme du plan d'études<sup>1</sup>.

#### Données du problème

Ma recherche part d'une proposition du spécialiste de l'éducation, Wolfgang Klafki: Tout pédagogique, au niveau scolaire, devrait vérifier « si l'existence actuelle et future d'un jeune homme s'insère réellement dans l'éventail des perspectives d'une branche considérée ». Cette proposition conduit à deux postulats importants:

1. le contenu d'une discipline scolaire, tout son programme donc, se rapporte à l'existence actuelle et future de l'élève;
2. toute discipline correspond à un domaine de l'existence que nous nommons le *champ relatif* de cette discipline.

Rapportant ces postulats à l'éducation artistique, nous devons nous demander comment il serait possible de définir dans la vie réelle les limites du champ relatif correspondant à ce groupe de branches, et ses articulations<sup>2</sup>.

#### Division du champ relatif

Dans un champ relatif, il y a plusieurs aspects à dégager. Si nous voyons juste, celui qui nous intéresse est déterminé par trois dimensions (tableau 1). La première englobe tous les phénomènes esthétiques du domaine visuel et tactile. Nous entendons par là en premier lieu les arts plastiques, y compris les œuvres (à deux ou à trois dimensions) de l'art actuel. Il va de soi que, d'un seul regard, ce domaine n'est pas saisissable dans sa totalité. Il s'agit d'en rechercher les structures fondamentales et d'en dégager les démarches créatrices essentielles sur le plan plastique.

<sup>1</sup> Cf. Bericht der Studiengruppe « Zeichnen-Werken » der Planungskommission der Stadt Luzern (1970).

<sup>2</sup> Cf. plan d'études élaboré par la SSMD (1966-67).



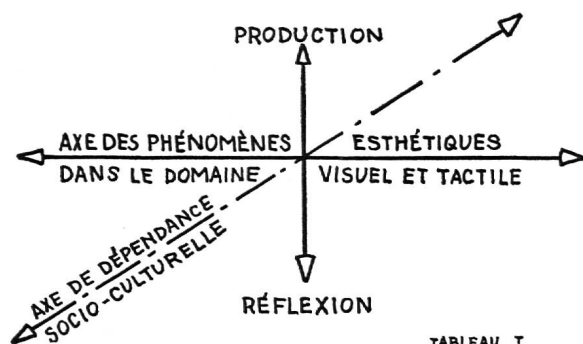


TABLEAU I

Dans cette dimension doivent encore être incluses les activités parallèles aux arts plastiques : arts graphiques, mode, *design*<sup>3</sup>, dont les créations sont soumises à des fins utilitaires, et tout un secteur dont toute l'importance n'est pas reconnue, celui de la photo et du film. La télévision où ces derniers ont atteint une omniprésence absolue nous montre qu'il ne faut pas les reconnaître seulement comme œuvres d'art, mais surtout comme instruments de communication par l'image.

La deuxième dimension se situe entre la notion de production et celle de réflexion, d'action et de théorie. L'art du vingtième siècle se développe dans une constante alternance de production et de réflexion, d'action et de théorie. L'art moderne n'est saisissable que par une pénétration réfléchie de celui qui s'adonne à sa contemplation. Dans un autre sens, les démarches artistiques nouvelles ne relèvent pas seulement des théories échafaudées par les artistes, mais aussi de la recherche sur le plan de l'esthétique.

La troisième dimension, enfin, correspond à la fonction de l'art dans la vie humaine. Tous les contenus du champ relatif sont liés à la situation sociale contemporaine : tout choix, toute structure est déjà acte d'influence politique sur cette société. L'analyse du champ relatif doit être conduite dans l'hypothèse que sa validité est temporaire et que ses conclusions devront continuellement être soumises à révision.

#### Esquisse d'un modèle

Dans quelle mesure la tridimensionnalité du champ relatif justifie-t-elle une modification des activités actuellement considérées comme éducation artistique ?

Au contraire des interprétations antérieures l'*enseignement artistique* ne devra pas seulement être compris comme un cours de dessin occasionnellement entrecoupé de travaux en volume. En égard à son rôle spécifique dans l'éducation artistique sur les plans visuel et tactile, il faudra l'élargir pour qu'il recouvre toute l'étendue de son champ relatif. L'insertion de la photographie et du cinéma lui fournira une base indispensable à l'affrontement de la civilisation de loisirs et de consommation d'une part, des moyens d'information de masse d'autre part. Ainsi l'enseignement artistique prendra sa part

<sup>3</sup> Il y a là une source de collaboration interdisciplinaire.

de responsabilité dans une éducation adaptée aux exigences contemporaines et pourra lui apporter une contribution que ne saurait aucune autre discipline (fig. 2).

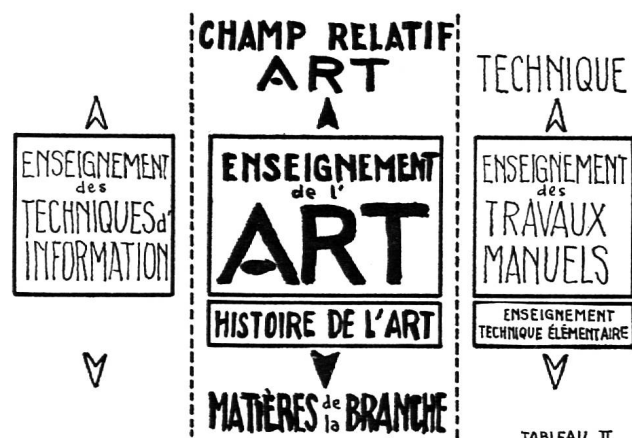


TABLEAU II

Dans notre schéma, l'esthétique se situe sur le deuxième axe, entre production et réflexion : elle forme donc partie intégrante de l'enseignement artistique. Quant à l'histoire de l'art, elle représente une possibilité de collaboration interdisciplinaire encore inutilisée jusqu'ici.

La position et le rôle du *cours de travail manuel* ne peuvent être que brièvement esquissés ici. Nous partons de l'idée que le champ relatif du travail manuel serait la technique, sous sa forme actuelle d'ensemble de tous les objets créés de main d'homme à fins utilitaires. Il faudrait alors dissocier le travail manuel de l'enseignement artistique pour le combiner avec une instruction technique élémentaire, inexistante aujourd'hui, dans laquelle le dessin technique jouerait enfin un rôle effectif.

L'analyse des champs relatifs ainsi que la nouvelle articulation des disciplines nous mettront en situation de définir le *contenu* de celles-ci en tenant compte de préalables anthropologiques. Il va de soi que l'on fixera d'abord un certain nombre de centres de gravité auxquels on attribuera valeur exemplaire. Ainsi pourraient se révéler certaines démarches d'apprentissages applicables à d'autres matières.

Ces remarques ne sont qu'une indication pour les prochaines étapes.

#### Conclusion

En comparant les données de cette enquête avec la situation pédagogique en Suisse, on constate qu'il serait temps de sortir l'enseignement des arts plastiques de son exil au rang d'activité d'agrément. L'ampleur des domaines de l'existence pour lesquels est engagée la responsabilité de l'enseignement artistique nous place dans l'urgence de reconsidérer entièrement les fondements de notre discipline avant de perdre tout contact avec la réalité. Puisse cet exposé contribuer à une nouvelle prise de conscience.

Erwin BOSSARD, Lucerne

N.B. — Au lecteur comprenant l'allemand qui s'intéresserait à la question, seront communiquées les références bibliographiques de l'auteur.

## ÉTUDE DE LA SPATIALITÉ

La spatialité est un phénomène que l'on peut observer de l'extérieur et, en appliquant les règles de perspective, transposer sur une surface plane. Mais elle est plus que cela et nous devons chercher à faire comprendre à nos élèves que c'est par tous nos sens seulement que nous pouvons la percevoir dans sa totalité.

Une situation dans l'espace peut être déterminée par le toucher (en fermant les yeux), par l'ouïe (résonance de pas dans une cave, atténuation des sons proportionnelle à l'éloignement), et même par une sensibilité propre à certaines zones du corps, les épaules par exemple : se trouve-t-on dans une pièce ou dans une cour, la sensation change selon que le dos est tourné contre le mur ou contre le milieu du local. A cela s'ajoutent toutes les observations optiques qui se modifient avec le changement de point de vue : décalage d'intersections, diminution de grandeurs, modifications d'angles et de directions.

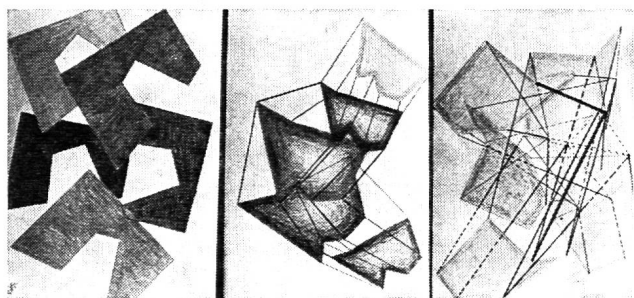
Il y a bien des occasions de vérifier ces faits en classe. Les travaux proposés ici ont visé à isoler quelques-uns de ces phénomènes pour mieux les cerner.

### Premier exemple

Septième classe mixte (13-14 ans), gymnase inférieur de Berne.

Trois à quatre leçons.

Découper deux patrons de polygones semblables. En reproduire cinq à six fois le contour sur une feuille de papier en modifiant à volonté la position de chaque dessin. Remplir chacune de ces formes d'une valeur différente, ce qui suggère un effet d'étagement et contribue à définir leur situation dans l'espace (figure de gauche, crayon).



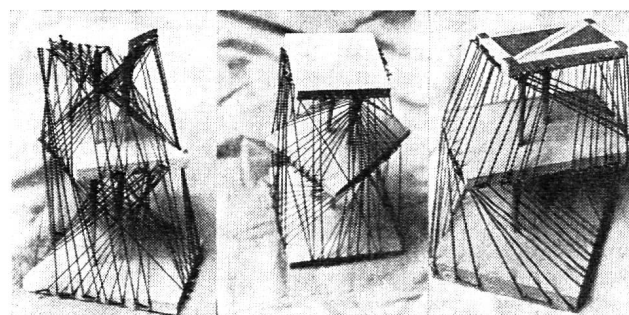
La similitude des figures éveillant l'impression d'une chronophotographie de mouvement, l'image de son développement dans l'espace peut être concrétisée en reliant par des droites d'épaisseur distincte les angles correspondant des polygones. Tandis que la figure B suggère un développement de polygone soumis à un rythme cyclique, la figure C rappelle le va-et-vient, le balancement d'un cerf-volant (cf. Paul KLEE : *Segelnde Stadt, Auftrieb und Weg*, etc.).

### Deuxième exemple

Septième classe mixte (13-14 ans), gymnase inférieur de Berne.

Six leçons.

Chaque élève reçoit trois planchettes rectangulaires (coupées dans des chutes de menuiserie, grandeur à choix). Planter dans l'épaisseur des quatre côtés un certain nombre de clous : leur disposition est laissée à l'invention de l'enfant, mais elle doit se retrouver semblable sur les trois planchettes. Faire une construction où celles-ci se trouveront placées l'une au-dessus de l'autre à l'aide de deux baguettes cylindriques : libre choix de l'espacement, de l'orientation et de la position respectives. Perceuse électrique et conseils du maître de travaux manuels seront bienvenus.



De clou en clou, tendre des brins de coton. Utiliser deux couleurs différentes et rechercher des nappes dont la disposition produira l'effet le meilleur : il est facile de repelotonner le fil pour tenter une nouvelle combinaison des couleurs. L'élève s'aperçoit bientôt que les nappes de l'arrière-plan jouent un rôle (effet de croisillons) et qu'il faut rythmer l'alternance de la couleur. Il se trouve en face d'une structure spatiale qu'il doit considérer sous plusieurs angles pour chacun desquels il doit trouver des solutions simultanément satisfaisantes. En faisant pivoter l'objet, les angles d'intersection des fils se modifient, des vibrations apparaissent. On pense aux *objets* de SOTO, à la *Tour Eiffel*, au *Palais du Parlement* de Chandigarh par LE CORBUSIER. Figures A et B : le même modèle vu sous deux angles différents. Figure C : les nappes de fils courent ici sur le « toit » et animent cette surface aussi.

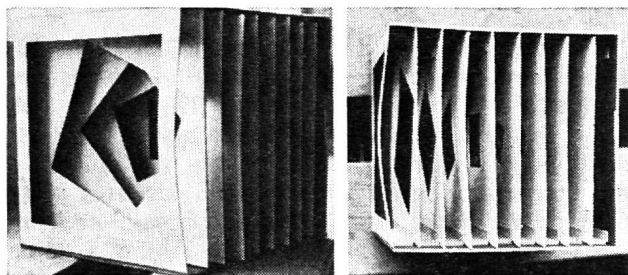
### Troisième exemple

Huitième classe mixte (14-15 ans), gymnase inférieur de Berne.

Six leçons.

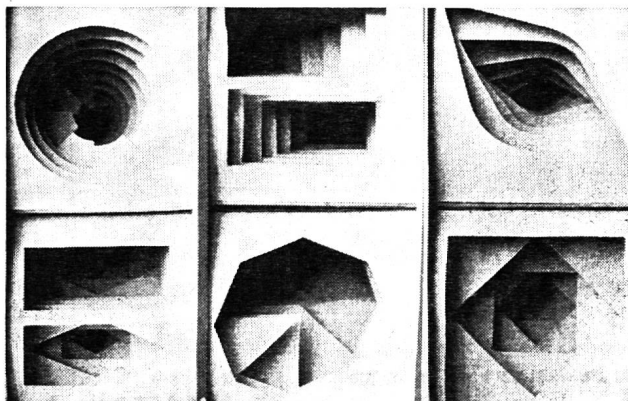
Chercher une série de formes soumises à certaines normes : ces formes se développent selon une loi conséquente (la *raison* d'une progression mathématique), chacune doit pouvoir être contenue dans la précédente, chaque série comporte huit formes. Papier à dessin A5, règle, équerre, compas.

Découper successivement chacune de ces figures dans un carré de mi-carton (13 cm de côté, onglets en haut et en bas). Construire un boîtier de carton ouvert devant et sur un côté : bande de carton 13 x 39 cm, découpée à la cisaille, avec deux plis, fond rapporté. A l'intérieur, coller les lamelles en ordre

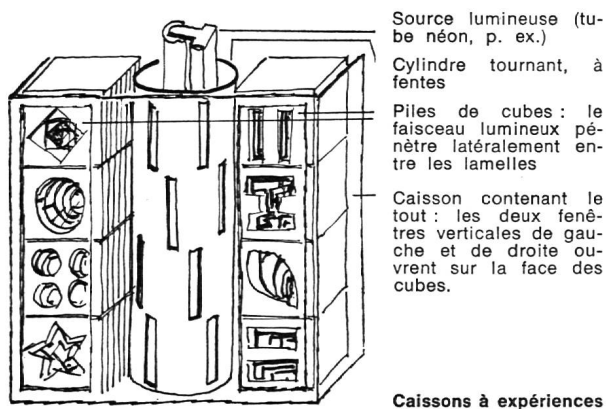


décroissant d'avant en arrière, à intervalle de 15 mm.  
Figure A : deux vues du même cube.

Selon l'incidence de la lumière, l'effet varie. La figure B montre six formes différentes éclairées de face. Le jeu des ombres combiné avec la décroissance des formes accentue l'effet de profondeur. Une source lumineuse mobile suggère une crue



(ou une décrue) saccadée du motif. On tire le meilleur parti de cette possibilité en réalisant un bâti contenant deux piles de cubes dont l'avant s'ajustera à deux fenêtres verticales. Entre deux une loge contenant un cylindre tournant (suspendu à la partie supérieure du bâti) percé de fentes dirigeant sur les lamelles la lumière de la lampe qu'il cache. La mise en mouvement de ce cylindre (fig. C) produit de captivants jeux de lumière.



On ne devrait pas considérer ce travail comme un simple bricolage. Il exige des élèves le développement logique d'une forme et leur démontre très nettement l'importance de la lumière et du mouvement

pour la perception de l'espace. Ce phénomène était déjà connu des civilisations les plus anciennes : les constructeurs de nombreux temples ont ainsi tiré parti du mouvement des rayons solaires (cf. François GALI et Serge MOULINIER, *L'ordre grec*, Ed. Arthaud).  
d'après Bernhard WYSS

*Livre utile*

## LE CERVEAU ET LA MAIN CRÉATRICE

S'il est un ouvrage fondamental que devraient méditer tous les responsables des programmes scolaires, et connaître tous les enseignants, surtout les enseignants polyvalents comme les instituteurs, c'est bien *Le cerveau et la main créatrice* du Dr Paul Chauchard. Le passage d'un état encore proche de la bestialité à un niveau d'humanité généralisé a pu autrefois et naguère exiger une sorte d'intellectualisme désincarné ; la civilisation actuelle (où tout tend à isoler l'homme de son milieu naturel) a rendu cette conception dépassée et oblige à revenir à une attitude éducative moins extrémiste. « Rien de plus faux que la distinction traditionnelle entre Homo sapiens et Homo faber. C'est oublier que l'activité technique dépend d'une activité intellectuelle et réfléchie préalable ». Cette constatation conduit l'auteur à examiner pas à pas les différentes corrélations entre cerveau et activité manuelle, entre cerveau et expression artistique, jaillissement créateur de toute la personne, où prédomine la richesse de l'affectivité inconsciente qui nous constitue :

*L'homme : une spiritualité manuelle* — L'origine de la main humaine. La créativité biologique. Hérité et milieu. L'éducation.

*La main : unité sensitive et motrice* — Squelette et muscles. Sensibilité cutanée. Commande réflexe de la main.

*Main et expression instinctive et affective* — Tonus et vigilance. Instincts et affectivité. Conscient et inconscient.

*La main cérébrale, intellectuelle et technicienne* — Motricité cérébrale. Sensibilité cérébrale. Schéma corporel. La pensée et le langage.

*La main au service de l'imagination.*

*Créativité et contrôle de soi.*

*La valeur formative de la liberté d'expression plastique.*

Ces jalons psycho-physiologiques de la réflexion de Chauchard expliquent qu'elle le conduise à affirmer que « l'hôpital psychiatrique va nous obliger à comprendre ce qu'est l'éducation d'un homme dont le corps et l'âme ne sont pas dissociés » et que nous aurons à « changer notre point de vue sur l'activité artistique qui n'est pas esthétisme discutable pour gens inoccupés, mais moyen de s'épanouir en se resourçant dans l'authenticité de son être ». A l'heure où l'école cherche à se renouveler, on trouvera dans ces cent-vingt pages de densité élevée des indications d'importance primordiale.

Editions Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, octobre 1970.

Ceh.

**Aucun souci...**



**La Caisse - maladie  
chrétienne - sociale**  
m'en décharge

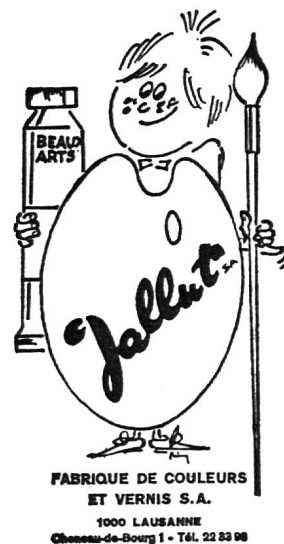
**800 000 assurés**

## **L'art à l'école...**

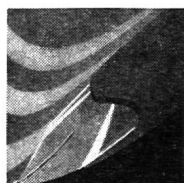
Oui... Et pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, seuls des produits de qualité choisis chez le spécialiste sont à même de vous donner entière satisfaction !

Dessin, peinture, huile, gouache, céramique sans cuisson, émaux, linogravure, etc...

Voyez notre rayon  
« Beaux-Arts »



## **L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.**



### **Le nouveau Pelikano en a une!**

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

## **Pelikano**

le plus parfait qui ait jamais existé!



Günther Wagner AG  
Pelikan-Werk, 8038 Zurich  
Téléphone 051/917373





- L'AVIS DU CORPS ENSEIGNANT,
- L'AVIS DE L'ÉCRIVAIN,
- L'AVIS DU CORRECTEUR :

# OUI

LE DICTIONNAIRE LITTRÉ,  
toujours à la page,  
EST IRREMPLAÇABLE

Pour votre classe

Pour votre bibliothèque

## LE LITTRÉ ENFIN RÉÉDITÉ

OUI, il nous est particulièrement agréable de vous apporter, en primeur, une nouvelle aussi surprenante : L'INTROUVABLE, L'INIMITABLE dictionnaire du grand **Emile Littré**, le monument de notre langue que le monde entier nous envie, a reparu dans une présentation moderne et pratique, en 4 volumes seulement, légers et maniables.

LE TEXTE est celui même de l'ORIGINAL, texte auquel viennent s'ajouter et s'intégrer le « supplément » et l'« additif » que Littré avait publiés après coup.

L'IMPRESSION, en Bodoni romain de corps 12, est exécuté sur un papier mince et léger, ne se froissant pas. Le format des quatre volumes reliés, de 1600 pages environ chacun, est de 21 sur 27 cm. Le poids total est un peu inférieur à la moitié de celui du « Littré » original, qui était de 20 kg., supplément compris.



### HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE

- car**, en raison de son tirage restreint, il deviendra rapidement et de nouveau introuvable,
- car**, n'étant pas mis dans le commerce, il ne peut être souscrit qu'aux GRANDES ÉDITIONS dans des conditions aussi avantageuses,
- car**, s'il y a beaucoup de DICTIONNAIRES, il n'y a qu'un LITTRÉ, et il DOIT figurer dans votre bibliothèque, ou sur votre bureau,
- car**, pour toute souscription, même pour une date différée, le franco de port et d'emballage vous est garanti, si votre souscription nous parvient dans les 10 jours,
- car**, enfin, pour vous et pour les vôtres, des conditions exceptionnelles de souscription ont été étudiées, qui vous sont exposées ci-après :

**LA MARCHÉ A SUIVRE** est celle-ci : Vous remplissez le **BON DE COMMANDE** imprimé ci-dessous et, après l'avoir découpé, vous nous l'adressez avec l'affranchissement de DEUX SOUS, sans coller l'enveloppe ; vous bénéficiez ainsi du tarif « imprimé ».

QUATRE POSSIBILITÉS s'offrent à vous : Les volumes peuvent être réglés en un seul versement, ou en 2 versements de Fr. 184.—, en 3 versements de Fr. 129.— payables, respectivement, à 30, 90 et 150 jours dès la réception, ou encore en 10 versements mensuels de Fr. 41.— dès réception des volumes, soit Fr. 410.—.



### BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir, dès parution et franco de port et d'emballage **UN dictionnaire LITTRÉ** en 4 forts volumes reliés, aux conditions suivantes :

**Aux Grandes Editions**

10, rue des Battoirs  
1211 - GENÈVE 4

- a) Pour le prix de Fr. 368.— payable à 30 jours
  - b) Payable en 2 mensualités consécutives de Fr. 184.—
  - c) Payable en 3 mensualités de Fr. 129.—
  - d) Payable en 10 mensualités consécutives de Fr. 41.—
- (Biffer ce qui ne convient pas, souligner ce qui convient.)

Nom : ..... Profession : .....  
Adresse : ..... Ville + N° postal : .....  
Date : ..... Signature : .....

9014

6 Bibliothèque  
Nationale Suisse  
3000 BERN  
J. A.  
1820 Montreux 1